

20

23



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Frontonnais,
Communauté de Communes



Hugo CAVAGNAC

Président de la CC du Frontonnais,
Maire de Fronton

EDITO

L'intercommunalité est le niveau d'action publique le plus approprié pour traiter les grands enjeux actuels : transition écologique sous toutes ses formes, aménagement du territoire, développement économique, mobilité, cohésion sociale face à la transition démographique.

Notre solidarité intercommunale, fondée sur les compétences attribuées aux EPCI par la loi et renforcée par les compétences supplémentaires confiées à la CC du Frontonnais par les élus et les services mutualisés, nous permet de fournir les services publics de qualité attendus par nos habitants. Elle nous permet également d'anticiper et de planifier un avenir souhaitable pour notre Frontonnais en travaillant ensemble sur la gestion prospective du foncier et de l'habitat, la dynamique économique, la production des énergies renouvelables, la voirie et la mobilité.

Notre intercommunalité est au service de nos communes, dont les maires et les élus sont en contact direct et quotidien avec les habitants. Pour que l'action communautaire soit juste, efficace et visible sur le terrain, elle doit être connue de tous, à commencer par les élus, qui en sont les véritables porte-paroles auprès des habitants.

Ce rapport annuel d'activité offre un panorama précis et chiffré de l'exercice des compétences par la CC du Frontonnais. Il constitue ainsi une carte d'identité de notre EPCI, mise à la disposition de tous les élus et des habitants. Mais plus qu'un simple document administratif, il est surtout une base de discussion et d'échange transversal au sein de notre bloc communal, entre les communes et l'intercommunalité pour évaluer en toute franchise nos politiques et améliorer les services que nous rendons à nos habitants et à notre territoire. Comme chaque année, je fais donc le vœu qu'il puisse susciter de vrais débats au sein des instances délibératives communautaire et municipales. Pour que nos échanges soient transparents et constructifs, je me tiens à la disposition des communes pour m'exprimer devant les conseils municipaux lors des séances publiques de présentation du rapport exigées par la loi.

LE FRONTONNAIS,
Communauté de communes
3 rue du Vigé - 31620 Bouloc
05 61 82 13 32
contact@cc-dufrontonnais.fr

Conception et rédaction : SERVICE
DE COMMUNICATION
Impression : Imprimerie Equinox
Images : Flaticon.com

SOMMAIRE

01.

Fonctionnement et moyens généraux

page 4

Missions & compétences p. 6

Gouvernance
communautaire p. 7

Commissions p. 8

Budget p. 10

Organigramme des services p. 12

Ressources humaines p. 13

Mutualisation des services p. 14

Informatique p. 15

Communication p. 16

Projet de territoire p. 18

Contrat de Relance &
de Transition Ecologique p. 20

Marchés publics p. 21

02.

Un territoire attractif

page 25

Aménagement de l'espace p. 26

Politique du logement
& cadre de vie p. 29

Création, Aménagement
& Entretien de la voirie p. 31

Promotion du territoire p. 35

Développement
économique p. 38

04.

Un territoire d'avenir

page 50

Gestion & Valorisation
des déchets p. 51

Cycles de l'eau p. 57

Plan Climat Air Energie
Territorial p. 58

03.

Un territoire solidaire

page 41

Conseiller numérique p. 42

Action sociale d'intérêt
communautaire p. 43

01.

**Fonctionnement
et moyens
généraux**

Carte identité du Frontonnais

Créée en 2013, la **Communauté de Communes du Frontonnais** est un **établissement public de coopération intercommunale** (EPCI) organisé conformément au Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute Garonne du 13 mars 2016 en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). La CC du Frontonnais permet aux communes de coopérer en mutualisant des moyens en vue de la **mise en œuvre des compétences fixées par la loi ou voulues librement par les élus dans la poursuite d'un projet de développement partagé et cohérent.**

CRÉATION

1^{er} janvier 2013

10 COMMUNES

Bouloc
Castelnau
d'Estrétefonds
Cépet
Fronton
Gargas
Saint-Rustice
Saint-Sauveur
Vacquiers
Villaudric
Villeneuve-lès-Bouloc

NOMBRE D'HABITANTS

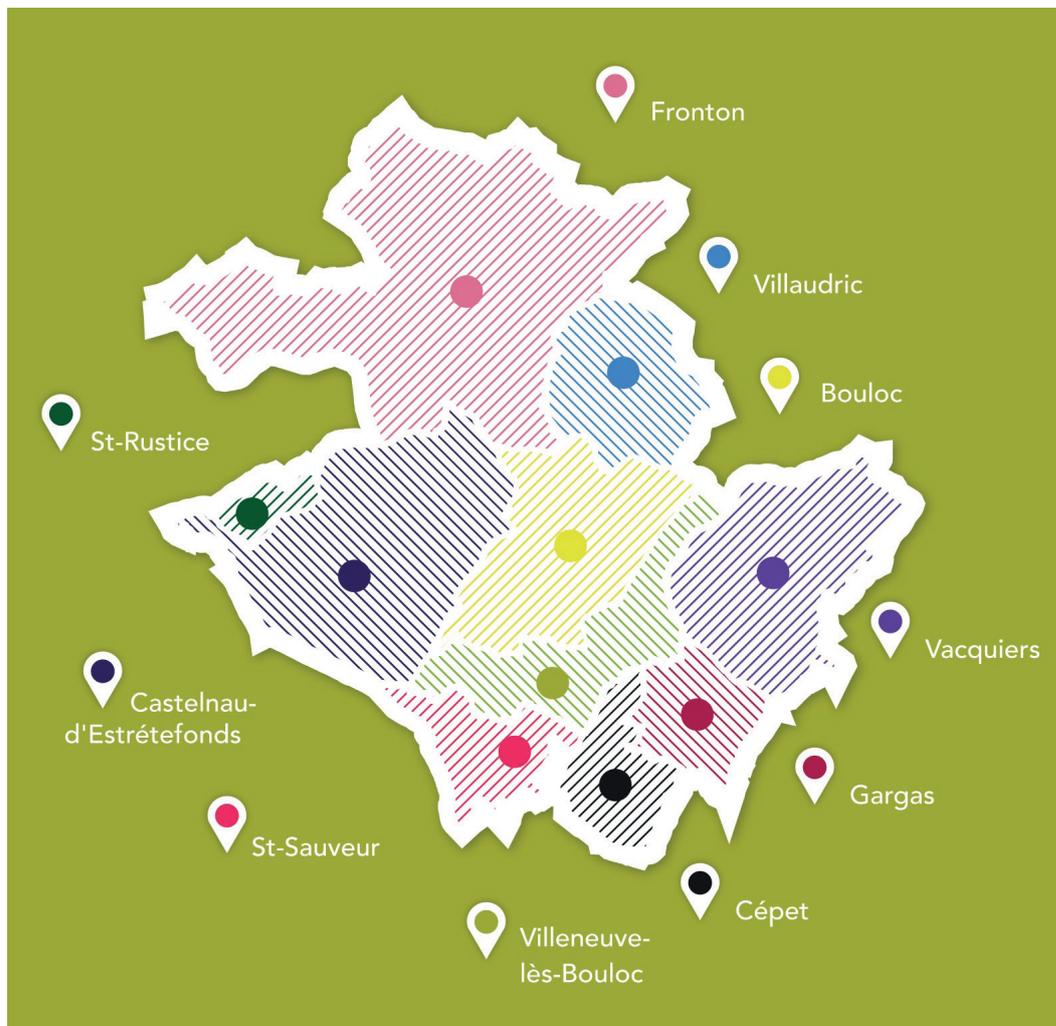
27 716 habitants
(INSEE, Population légale 2020)

Évolution annuelle de la population (2014-2020)

1,7 %

SUPERFICIE

160,95 km²



Serge Terrance
Maire de Bouloc



Sandrine SIGAL
Maire de Castelnau
d'Estrétefonds



Hugo Cavagnac
Maire de Fronton



Virginie Clavel
Maire de Vacquiers



Philippe Provendier
Maire de Villaudric



Colette Solomiac
Maire de Cépet



Janine Gibert
Maire de Gargas



Philippe Petit
Maire de Saint-Sauveur



Edmond Aussel
Maire de Saint-Rustice



André Gallinaro
Maire de
Villeneuve-lès-Bouloc

Mission et compétences

La CC du Frontonnais exerce de plein droit en lieu et place des communes membres des **compétences obligatoires attribuées par la loi**. Les communes membres lui ont confié aussi une large palette de **compétences supplémentaires**, considérées par les Conseils municipaux comme **relevant de l'intérêt communautaire**.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace**
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire • Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur
- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)
- **Collecte et traitement des déchets**
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**
- **Développement économique**
Aménagement et développement des zones d'activités industrielles et artisanales de compétence communautaire
- **Promotion touristique**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
Gestion des crèches multi-accueils, des RPE, LAEP et des CAJ.
- **Développement touristique**
Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée
- **Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs**
Ecole de Musique Intercommunale du Frontonnais (EMIF)
- **Réseau pluvial**
Création et entretien des réseaux en zone urbaine
- **Parking**
Création, aménagement et entretien des parkings publics non clos
- **Mise en oeuvre d'un système d'information géographique**
- **Gestion post-exploitation de l'ancienne installation de traitement des ordures ménagères de Villeneuve-lès-Bouloc**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de **34 membres élus au suffrage universel direct** dans les communes, le Conseil communautaire est l'organe délibérant de l'EPCI, chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans le domaine des compétences qui lui ont été transférées. Le nombre de conseillers communautaires élus est déterminé par la loi, en fonction de la population de chaque commune.

9
RÉUNIONS

8 SIÈGES **CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS** • Sandrine SIGAL • Dante BRUN • Sébastien VERDEAU-BORNE • Vincent DUSSART • Laurent MARTY • Véronique ROBIN • Pascale BINET • Nadine ABAD-LAHIRLE

FRONTON • Hugo CAVAGNAC • Pierre JEANJEAN • Horacio CARVALHO • Karine BARRIERE • Marie Ange SORIANO • Charlotte BOUDARD PIERRON • Patrick IGON • Elizabeth BROCCO

6 SIÈGES **BOULOC** • Serge TERRANCLE • Béatrice CEZERAC • Anne-Marie FERNEKES • Marie-Hélène CHEVALIER • Gilbert ESTAMPE • Jean-Pierre ROUANET

2 SIÈGES **CÉPET** • Colette SOLOMIAC • Jean-Michel FOUGERAY

SAINT-SAUVEUR • Didier FRANCOU • Marina DAILLUT

VILLENEUVE-LÈS-BOULOC • André GALLINARO • Sophie TIRMAN

VACQUIERS • Virginie CLAVEL ALBAR • François BATAILLE

VILLAUDRIC • Christelle MARROT • Denis PARISE

1 SIÈGE **GARGAS** • Janine GIBERT Suppléante : Marina LASKRI

SAINT-RUSTICE • Edmond AUSSEL Suppléant : Damien LECORRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président et des Vice-Présidents, le Bureau communautaire se réunit toutes les deux semaines. Il **pilote les orientations stratégiques** de la CC du Frontonnais, **examine, arbitre et décide les projets qui seront à présenter au Conseil communautaire.**

17
RÉUNIONS

HUGO CAVAGNAC
Président / Maire
de Fronton

JANINE GIBERT
Protection de
l'environnement /
Maire de Gargas

**EDMOND
AUSSEL**
Aide à la personne
et chantiers
d'insertion / Maire
de Saint-Rustice

SANDRINE SIGAL
Développement
Economique / Maire de
Castelnau d'Estrétefonds

SERGE TERRANCLE
Aménagement de l'espace /
Maire de Bouloc

JEAN-MICHEL FOUGERAY
Promotion du territoire /
Maire adjoint de Cépet

FRANÇOIS BATAILLE
Petite enfance et jeunesse /
Maire adjoint de Vacquiers

ANDRÉ GALLINARO
Gestion du patrimoine
et voirie / Maire de
Villeneuve-lès-Bouloc

DENIS PARISE
Commande publique et
mutualisation / Maire
adjoint de Villaudric

DIDIER FRANCOU
Cycles de l'eau / Maire
adjoint de Saint-Sauveur

153
DÉLIBÉRATIONS

14
DÉCISIONS
prises par le
président

Le Conseil communautaire peut librement constituer en son sein des **commissions thématiques**, permanentes ou temporaires, sans pouvoirs décisionnels, chargées de **formuler des avis pour préparer les décisions du Bureau ou du Conseil communautaire**. Présidées de droit par le Président de la CC du Frontonnais, secondé par un vice-président élu parmi les membres de la commission, elles associent également des conseillers municipaux (*la commune d'appartenance est indiquée entre parenthèse*).

30
COMMISSIONS
en 2023

COLLECTE DES DÉCHETS

Vice-Président : Janine GIBERT / **Technicien** : Christophe LARTIGUE

Membres : Frédérique BONNET (Cépet), Charlotte BOUDARD-PIERRON, Dante BRUN, Virginie CLAVEL, Loïc CONSTANS (Castelnau d'Estrétefonds), Janine GIBERT, Rémi PEROTIN (Bouloc), Rodolphe JACQUOT (Vacquiers), Nicolas LE CHEVILLER (Villaudric), Gilbert ESTAMPE, Jacques OF (Villeneuve-lès-Bouloc), Corinne QUERCY (Saint-Sauveur), Bouchra ROUYER (Cépet), Jean-François SACRE (Fronton), Edwige SALVADOR (Saint Rustice)

PROMOTION DU TERRITOIRE

Vice-Président : Jean-Michel FOUGERAY / **Technicienne** : Ratiba HAOUCHINE

Membres : Nadine ABAD-LAHIRLE, Jean-Emmanuel BOULISSIERE (Vacquiers), Marina DAILLUT, Cendrine LEMAZURIER (Bouloc), Janine GIBERT, Rodolphe JACQUOT (Vacquiers), Alexis JAUZION (Cépet), Michèle JOB (Villeneuve-lès-Bouloc), Nicolas LE CHEVILLER (Villaudric), Michelle LISSARRE (Saint-Rustice), Nathalie POURCEL (Fronton), Abdel RIAD (Villaudric), Maria RUBIO (Cépet), Jean-Michel FOUGERAY, Marie-Ange SORIANO, Muriel TORNOS, Patricia SEGALA (Castelnau d'Estrétefonds)

APPELS D'OFFRES

Président : Hugo CAVAGNAC / **Technicienne** : Isabelle GATINEAU

Membres titulaires : André GALLINARO, Janine GIBERT, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE / **Membres suppléants** : Edmond AUSSEL, Vincent DUSSART, Denis PARISE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Vice-Président : Serge TERRANCLE / **Techniciennes** : Valérie DERAMOND et Marion BORRULL

Membres : François BATAILLE, Michèle BEGUE (Vacquiers), Dante BRUN, André GALLINARO, Janine GIBERT, Marlène GONCALVES (Cépet), Didier FRANCOU, Pierre JEANJEAN, Gérard KARAGOZIAN (Cépet), Damien LECORRE, Remi PEROTIN (Bouloc), Philippe PETIT (Saint-Sauveur), Philippe PROVENDIER, Jean-François SACRE (Fronton), Sylvie SAVY (Villeneuve-lès-Bouloc), Sandrine SIGAL, Serge TERRANCLE

ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Vice-Président : François BATAILLE / **Technicienne** : Karine GRANERO

Membres : François BATAILLE, Mathilde VILBOUX (Vacquiers), Sabrina LANES (Bouloc), Nadine ABAD, Jean-Michel FOUGERAY, Karine BARRIERE, Janine GIBERT, Michelle LISSARRE (Saint-Rustice), Marina DAILLUT, Sophie TIRMAN, Abdel RIAD (Villaudric)

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Vice-Président : François BATAILLE / **Technicienne** : Karine GRANERO

Membres : Nadine ABAD-LAHIRLE, Karine BARRIERE, Francis BENARROUS (Bouloc), Philippe BRACHET (Saint-Sauveur), Sabrina LANES (Bouloc), Céline DUBOUX (Cépet), Jean-Michel FOUGERAY, Janine GIBERT, François BATAILLE, Sylvie LASBENNES (Fronton), Michelle LISSARRE (Saint Rustice), Laurent MARTY, Abdel RIAD (Villaudric), Suzanne PONS (Villaudric), Sophie TIRMAN, Mathilde VILBOUX (Vacquiers)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vice-Président : Sandrine SIGAL / **Technicienne :** Chloé AMARA

Membres : Edmond AUSSEL, François BATAILLE, Audrey BRAUD (Bouloc), Fabienne FAU (Cépet), Didier FRANCOU, Janine GIBERT, Alain HINAUX (Villeneuve-lès-Bouloc), Patrick IGON, Rodolphe JACQUOT (Vacquiers), Jean-Julien MAZERIES (Villaudric), Jacques OF (Villeneuve-lès-Bouloc), Denis PARISE, Jean-Pierre ROUANET, Sandrine SIGAL, Marie-Ange SORIANO, Damien TIRLOY (Cépet), Sébastien VERDEAU BORNE (Castelnau d'Estrétefonds)

GESTION DU PATRIMOINE—VOIRIE

Vice-Président : André GALLINARO / **Technicien :** Christophe LARTIGUE

Membres : Edmond AUSSEL, Michèle BEGUE (Vacquiers), Dante BRUN, Olivier CORACIN (Saint Sauveur), Horacio CARVALHO, Gilles CROS (Cépet), Pascale BINET, Anne-Marie FERNEKESS, André GALLINARO, Maurice GARRABET (Fronton), Didier GARRIGUES (Villaudric), Janine GIBERT, Benjamin HENEIN (Cépet), Christelle MARROT (Villaudric), Alain RIQUET (Vacquiers), Jean-Pierre ROUANET, Sébastien VINEL (Saint Rustice), Michel WASJTER (Castelnau d'Estrétefonds), Alain HINAUX (Villeneuve-lès-Bouloc)

COMMANDE PUBLIQUE ET MUTUALISATION

Vice-Président : Denis PARISE / **Technicienne :** Isabelle GATINEAU

Membres : Patrick BAQUE (Bouloc), Lionel BIGARAN (Cépet), Virginie CLAVEL, Olivier CORACIN (Saint Sauveur), Janine GIBERT, Alain HINAUX (Villeneuve-lès-Bouloc), Sabrina LANES (Bouloc), Raymond LAUTA (Fronton), Damien LECORRE, Christelle MARROT, Denis PARISE, Véronique ROBIN, Gimer ROUGE GANEFF (Villeneuve-lès-Bouloc), Bouchra ROUYER (Cépet), Olivier SAURA (Castelnau d'Estrétefonds), Mathilde VILBOUX (Vacquiers)

FINANCES

Vice-Président : Vincent DUSSART / **Techniciennes :** Evelyne PEYRANNE et Sylvie RUEDAS

Membres : Edmond AUSSEL, Audrey BRAUD (Bouloc), Hugo CAVAGNAC, Philippe CAUVIN (Villaudric), Virginie CLAVEL, Vincent DUSSART, Didier FRANCOU, André GALLINARO, Janine GIBERT, Marina LASKRI, Raymond LAUTA (Fronton), Damien LECORRE, Jacques OF (Villeneuve-lès-Bouloc), Philippe PETIT (Saint-Sauveur), Philippe PROVENDIER (Villaudric), Bouchra ROUYER (Cépet), Sandrine SIGAL, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Mathilde VILBOUX (Vacquiers)

GRAND ET PETIT CYCLE DE L'EAU

Vice-Président : Didier FRANCOU / **Technicien :** Christophe LARTIGUE

Membres : Nicolas ALIBEU (Cépet), Edmond AUSSEL, Henri BORRULL (Cépet), Jean-Emmanuel BOULISSIERE (Vacquiers), Loïc CONSTANS (Castelnau d'Estrétefonds), Frédéric COTTE (Bouloc), Didier FRANCOU, Didier GARRIGUES (Villaudric), Janine GIBERT, Jacques OF (Villeneuve-lès-Bouloc), Michel PABAN (Fronton), Denis PARISE, Remi PEROTIN (Bouloc), Philippe PETIT (Saint-Sauveur), Alain RIQUET (Vacquiers), Sandrine SIGAL, Jean Luc VERDOT (Fronton)

AIDE À LA PERSONNE ET CHANTIERS D'INSERTION

Vice-Président : Edmond AUSSEL / **Technicienne :** Karine GRANERO

Membres : Edmond AUSSEL, Michèle BEGUE (Vacquiers), Elizabeth BROCCO, Beatrice CEZERAC, Céline DUVERGER (Cépet), Janine GIBERT, Isabelle GUILLOT (Villaudric), Christine LADOUX (Cépet), Sabrina LANES (Bouloc), Liliane PLAS (Villaudric), Michèle JOB (Villeneuve-lès-Bouloc), Missoum KETTOU (Vacquiers), Sabrina LANES, Monique PICAT (Fronton), Corinne QUERCY (Saint-Sauveur), Véronique ROBIN, Marie-Thérèse LACALMONTIE (Castelnau d'Estrétefonds), Sophie TIRMAN, Sabrina LANES (Bouloc)

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

14 769 140 €

523 €/habitant

Charges à caractère général :
2 905 754 €

Intérêts de la dette :
124 478 €

Frais de personnel :
4 264 180 €

RECETTES

19 266 377 €

683 €/habitant

Impôts :
14 310 632 €

Autres :
2 512 136 €

Résultat fonctionnement : 4 497 237 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

5 770 139 €

RECETTES

7 790 796 €

Résultat investissement : 2 020 657 €

BUDGET ANNEXE

(Collecte des ordures ménagères et valorisation des déchets)

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

3 993 851 €

RECETTES

4 647 546 €

Résultat : 653 694 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

592 465 €

RECETTES

738 678 €

Résultat : 146 213 €

2 €/litre

Redevance
spéciale

12,50 %

Taxe d'enlèvement
des OM

FISCALITÉ 2023

Contribution foncière des entreprises : 31,84 %

Taxe foncière - Propriétés bâties : 7,26 %

Taxe foncière - Propriétés non-bâties : 36,48 %

Taxe habitation - Résidences secondaires : 8,99 %

DETTES 2023

Capital restant dû : 8 000 000 €

Ratio de désendettement : **1,2 années**
(moyenne nationale 2023 : 4 ans et demi)

FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE

La CC du Frontonnais verse chaque année aux communes une **allocation de compensation** calculée sur la base des impôts économiques transférés en 2018 à la CC du Frontonnais.

BOULOC

420 201 €

CASTELNAU

2 597 084 €

CÉPET

130 406 €

FRONTON

712 753 €

GARGAS

63 281 €

SAINT-RUSTICE

24 012 €

SAINT-SAUVEUR

574 021 €

VACQUIERS

86 458 €

VILLAUDRIC

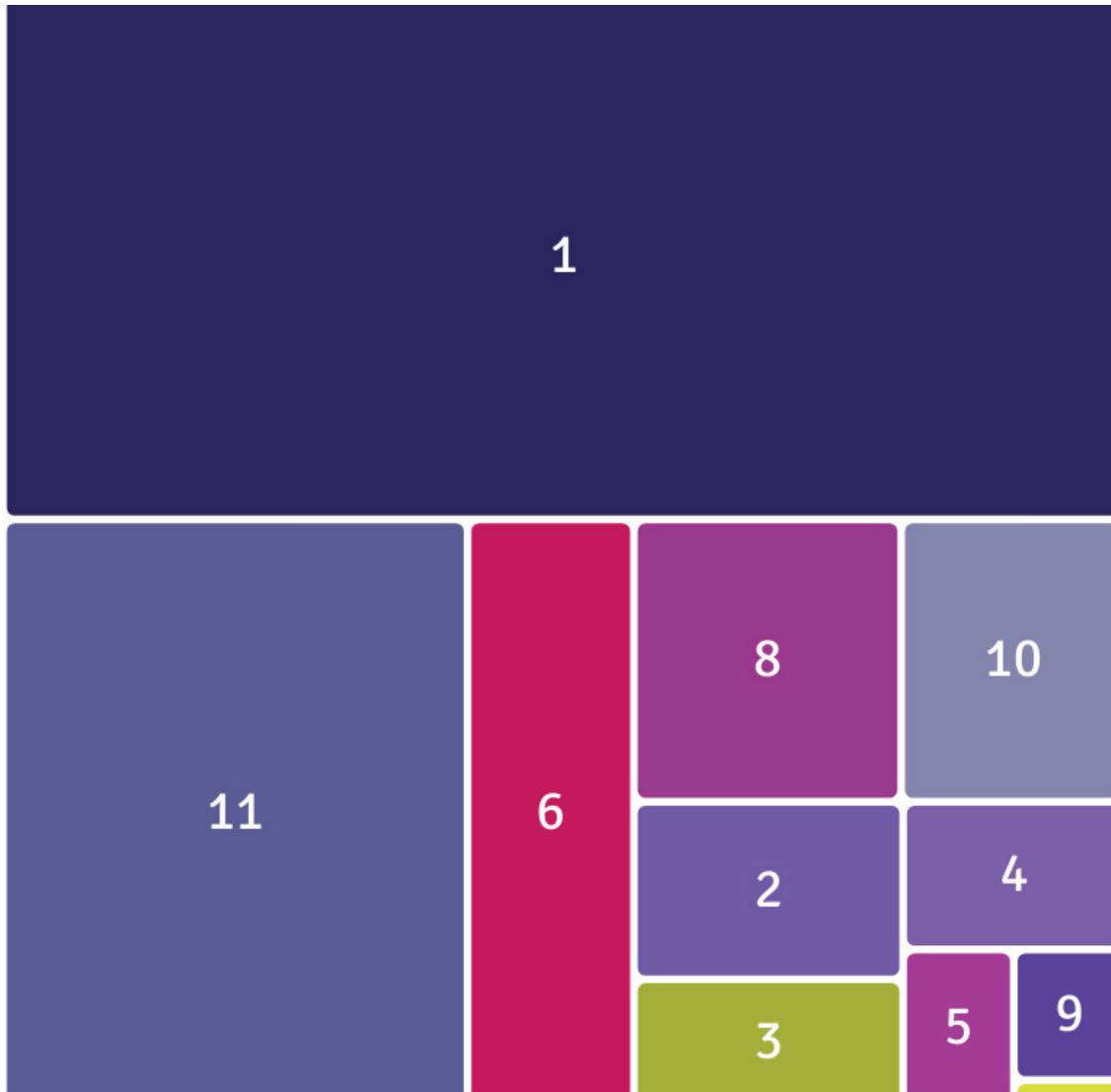
65 748 €

VILLENEUVE

1 037 961 €

UNE INTERCOMMUNALITÉ DE SERVICES

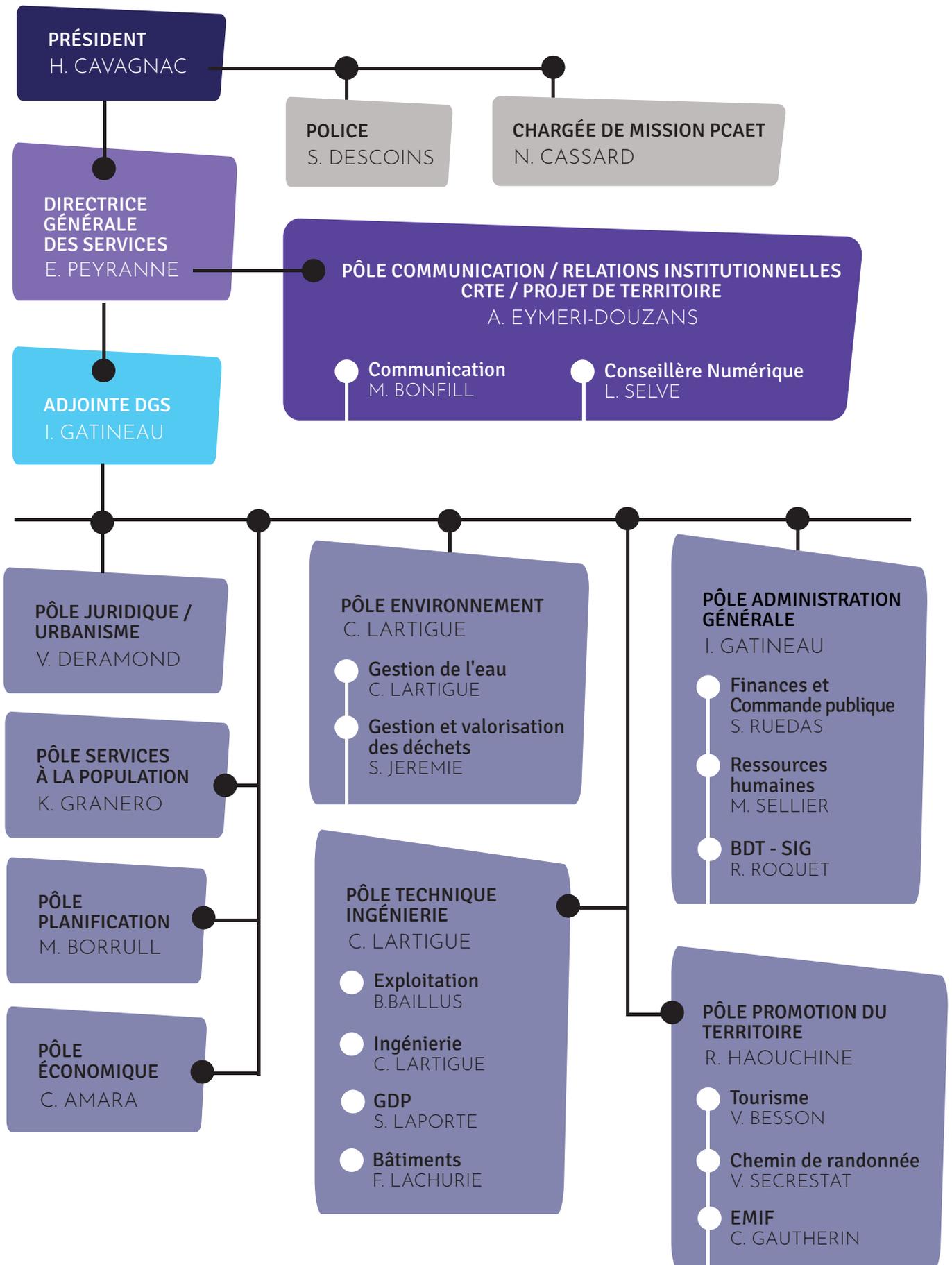
RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR COMPÉTENCES



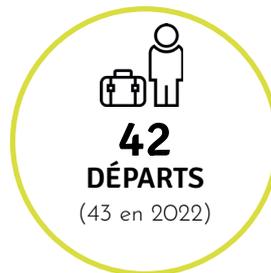
- 1** ADMINISTRATION GÉNÉRALE
dont allocations de compensation
- 2** AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
- 3** CENTRES ANIMATION JEUNESSE (CAJ)
- 4** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 5** ENVIRONNEMENT
- 6** MULTI-ACCUEIL CRÈCHES

- 7** POLICE
- 8** PROMOTION DU TERRITOIRE
- 9** RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)
- 10** SERVICES À LA POPULATION (REPAS + TAD)
- 11** TECHNIQUE INGÉNIERIE

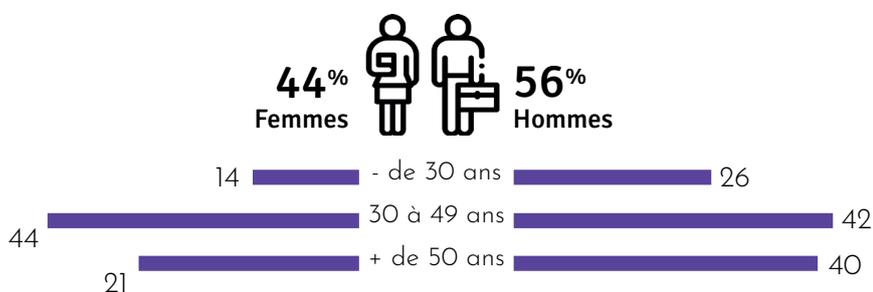
Organigramme des services



LES EFFECTIFS EN 2023



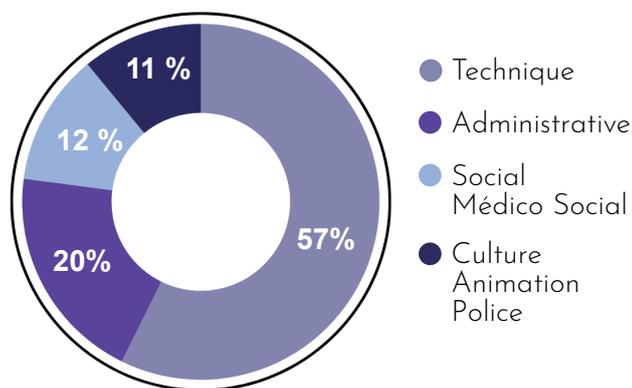
RÉPARTITION DES AGENTS PAR ÂGE ET PAR SEXE



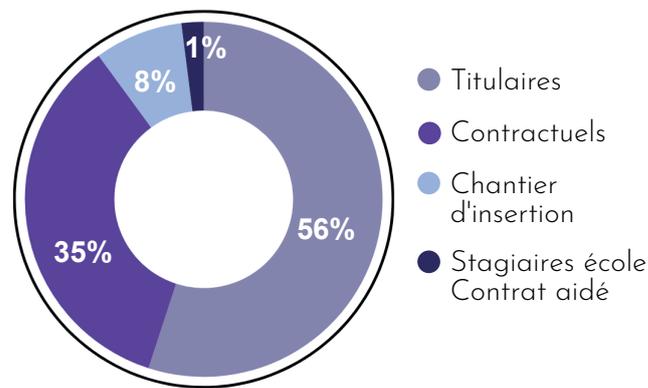
RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIES



RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE



RÉPARTITION DES AGENTS PAR STATUT



SUIVI DES CARRIÈRES ET FORMATIONS

3	3	12	64	0	27
Stagiairisation	Titularisation	Avancement de grade	Avancement d'échelon	Promotion interne	Formations

* 20 professeurs de l'EMIF lors du passage du service en régie directe.

Mutualisation des services

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux EPCI à fiscalité propre et à une ou plusieurs de leurs communes membres de **se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences**. Dans un esprit d'efficacité et d'efficacités, ces services communs sont chargés de missions opérationnelles et fonctionnelles (gestion administrative, informatique, expertise fonctionnelle etc.).

La CC du Frontonnais et les communes membres ont affirmé leur volonté de travailler dans un esprit de mutualisation afin de **rationaliser, valoriser et optimiser les ressources humaines et les compétences disponibles aux niveaux des communes**.

Le **schéma de mutualisation** de la CC du Frontonnais a été **adopté** par le Conseil communautaire lors de sa réunion du **19 mai 2016**. D'autres actions sont venues compléter ce schéma, notamment :

- **Service d'instruction des actes d'urbanisme**, en régime de prestation de services.
- **Service commun de direction**, entre la CC du Frontonnais et la commune de Fronton, créé par délibération no. 20/106 du 25 novembre 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **Service commun de communication**, entre la CC du Frontonnais et la commune de Fronton, créé par délibération no. 21/010 du 2 mars 2021 à compter du 1^{er} avril 2021.
- **Service de police intercommunale**, créé en 2013, avec la création de la CC du Frontonnais à destination de Cépet, Gargas, Saint-Rustice, Vacquiers, Villaudric, Villeneuve-lès-Bouloc.
- **Service de rédaction des arrêtés de police**, en régime de prestation de services.
- **Service commun du Conseiller numérique**, service communautaire de proximité créé par délibération no 21/048 du 15 juin 2021 à compter du 15 juillet 2021.

Les actions et les mesures prévues font l'objet d'un rapport annuel présenté au Conseil communautaire lors du débat d'orientation budgétaire. Le rapport de l'année 2022 du Conseil communautaire a été adopté par délibération no. 23/048 du 5 avril 2023. Il a fait état notamment de :

- **La réalisation d'un audit sur la publicité extérieure** (14 700 € TTC) pour la facturation de la TLPE
- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)**, pour l'évolution des documents d'urbanisme dans la perspective de l'évolution vers le PLU intercommunal (57 893 € TTC)
- **L'acquisition d'un outil de communication territoriale et la création d'un agenda territorial partagé** (Intramuros / Open Agenda 5 616 € TTC)

Le service informatique est constitué de deux agents à temps complet, en charge de la mise à jour de la Banque de données territoriales (BDT) de la gestion du parc informatique et téléphonique de la CCF.

TELECOM / MESSAGERIE / INFORMATIQUE : LES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE



La **mise en place officielle du télétravail** a fait évoluer la nature du parc informatique avec le **remplacement de pc station par des pc portables**.



Quelques **modifications de forfaits téléphoniques pour mieux répondre aux besoins des services** : Conformité/Urbanisme, Informatique et SIG, EMIF, LAEP du site de Bouloc, PCAET.



Poursuite du déploiement du Plan de sécurisation de la CC du Frontonnais inclus dans le **Pack relais du Programme France Relance volet Cyber Sécurité piloté par l'ANSSI**. Les actions finalisées sur l'année sont le filtrage URL, le cryptage des pc portables, des fiches réflexes en réponse à des scénarios d'attaques classiques, la mise en place d'un serveur NPS de contrôle des machines se connectant au réseau de la CC du Frontonnais.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG), UN OUTIL INFORMATIQUE D'UNE IMPORTANCE CAPITALE

La **Banque de Données Territoriales (BDT) est désormais pleinement opérationnelle sous GEO**. La base de données adjacente fait l'objet d'un long travail d'optimisation.

De **nouvelles données sont disponibles** : la mise en place des prélèvements CVM (chlorure de vinyle monomère) : carte/thématique, recherche et fiche associée ; levés topos de voirie issues de la migration de STARGIS vers GEO ; la prise de vue du 14 juillet 2023 intégrée après traitement sous GEO. D'autres thèmes sont en préparation. La constitution du référentiel voirie se poursuit avec le relevé de l'ensemble de la signalisation verticale gérée par le Pôle Exploitation.

Deux coupures totales des accès sont intervenues en juillet 2023 lors de la mise à jour des versions de GEO. Des accès temporaires ont été mis en place via le serveur de TESTS. Des certificats SSL ont été installés en octobre 2023.

Fonctionnalités : mise à niveau des fonctions de recherches dans GEOXALIS identiques à GEOCADASTRE ; l'ajout des PDF des zonages règlementaires dans la fiche PPR_DOC ; mise en place d'une application spécifique pour permettre à un prestataire de services de visualiser le classement des voies pour le fauchage.

D'autres thèmes sont en phases de mises à jour en fonction des approbations (PLU, Classement des voies, etc.), des évolutions annuelles (Cadastré et matrice, Cimetières, TA majorée, etc.) ou des évolutions ponctuelles (dénomination de voies, etc.).

Stable, le nombre d'utilisateurs approche les 100.

Le Service commun de Communication & Relations institutionnelles (2 agents / 1,1 ETP) :

- **Assure la visibilité externe et interne des actions** menées dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires ;
- **Facilite la participation des élus communautaires aux débats sur les grands enjeux territoriaux** grâce à la **veille sur les sujets stratégiques** et accompagne les élus, en collaboration avec les autres services, dans l'élaboration et la mise en place de nouveaux outils et programmes ;
- **Met en place différentes formes de consultation et participation citoyennes** (enquêtes, conférences, ateliers, débats etc.) sur les thématiques et les questions souhaitées par les élus.

L'ACCES LIBRES AUX DONNEES DU TERRITOIRE

La loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique rend obligatoire l'ouverture par défaut de « toutes les informations dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental », sous réserve d'anonymisation et de protection de la propriété intellectuelle et du secret industriel et commercial, par les administrations d'État, les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, les établissements publics et les organismes privés chargés d'un service public, à l'exception des entités de moins de 50 agents ou salariés.



La CC du Frontonnais utilise la **plateforme Open Data CD31**, mise à disposition par le Conseil départemental de la Haute Garonne, pour publier sous forme de jeux de données réutilisables les **délibérations du Conseil communautaire** et les **événements proposés dans le Frontonnais** par la CC du Frontonnais, ses communes et les associations du territoire.

UNE NOUVELLE IDENTITE VISUELLE DU FRONTONNAIS

A la suite de l'actualisation du Projet de territoire en 2022, la CC du Frontonnais s'est dotée en 2023 d'une **nouvelle identité visuelle** ayant l'ambition de mettre pleinement en valeur le **capital marque** qu'assurent la notoriété locale, régionale et nationale de son **toponyme** et la réputation de la **qualité de vie** dans le Frontonnais.

Utilisant un graphisme dans l'air du temps, le nouveau logo traduit les deux grands constats du projet de territoire, à savoir l'**attachement fort des habitants** au territoire et la **vocation d'intercommunalité de services de la CC du Frontonnais**.



Nouveau logo de la CCF présenté lors du bureau communautaire du 11 juillet 2023.

→ **Le Frontonnais**, le nom de la communauté de communes, est mis en avant.

→ **Le picto de "géolocalisation"** symbolise l'ancrage territorial.

→ La **typographie sans serif moderne**, neutre, lisible avec un **léger vallonement des lettres** fait référence aux **ondulations des plaines, l'horizon du territoire**.

→ Une palette de **couleur dynamique**, reconnaissable, avec des contrastes.

DES OUTILS DE COMMUNICATION AMELIORES



**INTRAMUROS : TOUT LE TERRITOIRE
DANS VOTRE POCHE !**

Répondant à la demande des élus communautaires, la CC du Frontonnais a fait l'acquisition en novembre 2022 de l'application mobile IntraMuros (accès et usage du service), service de communication et d'information municipale de type SAAS.

Valeur totale du contrat : 15 984 € TTC pour une période de 3 ans (2023-2025), soit 5 328 € par an.

Si la CC du Frontonnais est le titulaire du contrat, le service est géré de manière autonome par les communes qui décident seules des contenus et des fonctionnalités qu'elles souhaitent activer et des contributeurs qu'elles souhaitent associer (structures, associations, commerçants etc.). Devenue pleinement fonctionnelle le 1^{er} février 2023, l'application a été vite adoptée par les usagers.

Usages par les communes et la CC du Frontonnais

La plupart des communes s'en servent comme d'un canal privilégié d'informations municipales : 8 communes ont créé des profils complets (annuaires des services, services personnalisés) et 2 communes n'ont pas activé le service. Certaines communes ont élargi l'accès aux associations et aux commerçants pour en faire un outil de communication territoriale.

La **CC du Frontonnais s'en sert pour faire connaître les services communautaires aux usagers** (collecte des déchets, Maison de l'économie, petite-enfance et jeunesse, services aux personnes) et pour **recevoir les signalements des usagers** (problèmes de voirie / déchets).

Usages par les habitants

Le **service est apprécié** par les habitants comme en témoigne le nombre d'abonnements aux notifications communautaires et municipales.

2 464
visites
en 2023

2 816
abonnements

79
signalements
en 2023

(Les valeurs indiquent des tendances et des flux. Un même utilisateur peut télécharger et désinstaller l'application plusieurs fois, activer ou désactiver un service, etc.)



**OPEN AGENDA DU
FRONTONNAIS : L'AGENDA
INTEGRE DU TERRITOIRE !**

En vertu de la convention « Open Data » avec le Conseil Départemental de la Haute Garonne, la CC du Frontonnais bénéficie d'un profil subventionné sur la plateforme Open Agenda, outil de création française, largement utilisé par les établissements publics, les collectivités et les associations dans le domaine culturel et social notamment. Son caractère **collaboratif** et la possibilité de connecter des agendas pour en créer des **agendas communs** ou de récupérer sur son agenda des événements des agendas tiers explique largement son succès.

Le nouvel **Agenda du Frontonnais** agrège ainsi les agendas municipaux et il est à son tour agrégé par les agendas du Conseil Départemental et de ses partenaires. L'outil est intégré avec l'application **IntraMuros** et avec le futur site internet (récupération automatique des informations diffusées) prévu pour l'année 2024.

#LE FRONTONNAIS SUR LES RESEAUX SOCIAUX

La CC du Frontonnais est présente sur deux réseaux sociaux adaptés à ses publics :



FACEBOOK

Canal d'information
et d'échange avec le
grand public

1 894
abonnés



LINKEDIN *

Canal d'information
et d'échange avec
les professionnels /
entreprises

819
abonnés

**animé en partenariat avec le
Service Développement Economique*

Projet de territoire

Le projet de territoire du Frontonnais est une **feuille de route opérationnelle** qui porte la **vision stratégique partagée du territoire** focalisée sur les **objectifs prioritaires** : la préservation de la qualité de vie par un niveau satisfaisant d'accès aux services ; un aménagement de l'espace exemplaire ; l'impulsion donnée à l'activité économique ; des partenariats solides avec l'Etat et les autres collectivités au bénéfice du Frontonnais.

En **2019**, le Conseil communautaire a adopté un **premier projet de territoire** issu d'un travail de concertation collective. Le Conseil communautaire issu des élections de 2020 a souhaité **actualiser et approfondir les orientations et les programmes d'actions du projet initial**. Fruit d'un travail de réflexion et d'échanges qui a mobilisé les élus communautaires et municipaux, les agents des 10 communes et de l'intercommunalité et les habitants, un **projet de territoire approfondi et actualisé**, décliné sur **4 axes stratégiques**, a été adopté par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022.

LE FRONTONNAIS VERT

Au cœur d'un Nord Toulousain transformé par la croissance démographique et par l'avancée de l'urbanisation, le Frontonnais doit préserver son identité rurale, viti-vinicole et son patrimoine naturel et architectural.

LE FRONTONNAIS ATTRACTIF

À la jonction des deux zones d'emploi les plus dynamiques d'Occitanie, le Frontonnais doit savoir consolider son attractivité pour attirer des entreprises innovantes et créatrices d'emplois.

LE FRONTONNAIS SOLIDAIRE

À l'heure où la proximité est le maître mot des services publics, le Frontonnais assure un égal accès aux services à tous ses habitants, en mutualisant les moyens entre communes là où c'est opportun.

LE FRONTONNAIS OUVERT

Au cœur d'un espace régi par de multiples interdépendances, le Frontonnais collabore avec ses territoires voisins au profit de ses habitants, des communes, des associations et des entreprises.

Le **projet de territoire** est étayé par des **diagnostics thématiques** récurrents et décliné dans les **documents de planification** qui en sont la traduction opérationnelle concrète (PCAET, PLH etc.).

LE PROJET DE TERRITOIRE, SOCLE DES CONTRACTUALISATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Le projet de territoire est le socle des contrats signés par la CC du Frontonnais avec l'Etat (Contrat de Relance et Transition Ecologique, CRTE), la Région (Contrat Territorial Occitanie, CTO), le Conseil Départemental de Haute-Garonne (Contrat de Territoire, CT), Toulouse Métropole et les EPCI voisins (partenariat du Nord-Toulousain).

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), outil d'action territorialisée et partagée en faveur de la transition écologique et de la cohésion sociale, répertoriant les engagements réciproques de l'Etat, de la CC du Frontonnais et de ses communes, a été validé par le Conseil communautaire réuni le 16 décembre 2021 et signé par le Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, et par le Président de la CC du Frontonnais.

Le Contrat de Projet 2022-2027 signé entre la CC du Frontonnais et le **Conseil départemental de la Haute-Garonne** le 15 juin 2022 est le cadre d'un partenariat renforcé, faisant converger les projets portés par la CC du Frontonnais et les priorités du Département.

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2024 élaborée à l'issue d'un travail de réflexion mené en 2021 qui a associé les élus et les techniciens communautaires et municipaux, la CTG 2023-2024 et son plan d'actions menées par la CC du Frontonnais et par les communes est un dispositif contractuel visant à maintenir et à développer les services aux familles grâce à un plan d'actions tenant compte des compétences et des champs d'intervention respectifs de la CC du Frontonnais et de ses communes membres. La CTG a été adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 15 décembre 2022.

Le Contrat Régional 2022-2028 avec la **Région Occitanie Pyrénées Méditerranée** (CTO) a été approuvé par le PETR Pays Tolosan, dont la CC du Frontonnais est membre, dans la réunion du 8 septembre 2022 et par le Conseil communautaire dans sa séance du 15 décembre 2022. Le CTO constitue la « feuille de route stratégique » partagée entre le territoire couvert par le PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute-Garonne et la Région pour la période 2022-2028.

Le Partenariat territorial du Nord Toulousain consolide et facilite les coopérations entre les communautés de communes du Frontonnais, des **Hauts Tolosans** et du **Val'Aïgo et Toulouse Métropole**, notamment en matière de mobilité, de développement et attractivité, d'agriculture et alimentation, de tourisme et culture. La convention de partenariat a été signée le 7 avril 2023 à Bouloc par Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, Jean-Paul Delmas, Maire de Grenade et Président de la CC des Hauts-Tolosans, Jean-Marc Dumoulin, Maire de Villemur-sur-Tarn et Président de la CC du Val'Aïgo et Hugo Cavagnac, Maire de Fronton et Président de la CC du Frontonnais.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

En décembre 2021, après validation par le Conseil communautaire et signature par le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la CC du Frontonnais a été reconnue **périmètre de contractualisation avec l'Etat pour les programmes et les actions ayant trait à la relance et à la transition écologique**. Le Frontonnais a ainsi été confirmé comme territoire de projet faisant l'objet de programmes d'actions en faveur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale menés par l'EPCI et par ses communes avec le soutien de l'Etat.

Le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** représente l'outil contractuel explicitant les objectifs et les conditions de ce partenariat territorial et confirmant l'engagement des parties à mettre en œuvre le **programme d'actions**, déclinaison opérationnelle du **projet de territoire**, organisé en axes et orientations. Le CRTE est un outil vivant, dont les annexes sont actualisées chaque année afin de répertorier les crédits mobilisés dans l'année en cours et inventorier les projets ayant vocation à recevoir des financements dans l'année à venir.

AXES ET ORIENTATIONS DU CRTE

AXE 1 : Garantir un développement durable et de qualité

- **Accueillir des nouvelles populations** en assurant une gestion économe de l'espace
- **Réduire la consommation énergétique** (rénovations énergétiques, construction de bâtiments sobres) et **consommer de façon durable** (gestion sobre et efficace des ressources, recyclage)
- **Encourager les mobilités actives**
- Pratiquer un **aménagement de l'espace exemplaire** (combattre l'artificialisation des sols, sauvegarder le cadre naturel, préserver la biodiversité, etc.)
- Encourager l'**agriculture respectueuse de l'environnement** et les circuits courts
- **Protéger la ressource en eau**

AXE 3 : Consolider l'attractivité et le rayonnement territorial

- **Attirer des entreprises** créatrices d'emplois et des activités productives respectueuses de l'environnement et économes en foncier
- **Encourager le développement des filières de formation**
- **Travailler en cohérence et en réciprocité** avec la Métropole de Toulouse et les EPCI voisins
- **Promouvoir activement le tourisme** (mise en valeur du patrimoine naturel et du vignoble)
- Encourager le **développement de l'emploi local** (création d'espaces de coworking / solutions d'hébergement professionnel)
- Œuvrer pour la **synergie entre l'emploi et les entreprises locales**
- **Soutenir la dynamique commerciale des centres-villes**
- **Encourager une mobilité respectueuse de l'environnement** et **faciliter les déplacements** à l'intérieur du Frontonnais et vers les territoires voisins

AXE 2 : Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité

- **Adapter et dimensionner l'offre de services publics** aux besoins diversifiés et évolutifs des populations
- **Exploiter les ressources et les compétences internes** de façon optimale (recours opportun à la mutualisation des services)
- Mener une **politique éducative du territoire riche et cohérente**, fondée sur le dialogue et le partenariat entre les communes et la CCF
- **Diversifier l'offre de services de santé** et mener une politique de lutte contre la dépendance et l'isolement des personnes âgées, handicapées et isolées
- Assurer un **accès général et équitable au numérique**
- **Renforcer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics**
- **Encourager la convivialité génératrice de lien social** (cadre urbain accueillant, création d'espaces, équipements publics sportifs et culturels)
- **Associer les habitants et les acteurs du territoire** à l'élaboration et la mise en œuvre des actions municipales et communautaires

LES MARCHÉS DE TRAVAUX

À BOULOC

- **FAUCHAGE**
Société : Raujol
Montant HT : 12 294 €
- **ENTRETIEN ESPACES VERTS LOTISSEMENTS ET ZAE**
Société : Le Chêne & le Hérisson
Montant HT : 24 500 €
- **INSTALLATION POMPE À CHALEUR (Siège CCF)**
Société : Arc Climatisation
Montant HT : 27 500 €
- **CHEMINEMENT PIÉTONNIER (RD4)**
Société : Eiffage Route
Montant HT : 41 660 €
- **AMÉNAGEMENT D'UN TOURNE GAUCHE (Ch. de Geordy)**
Société : SPIE Batignolles et Malet
Montant HT : 247 697 €

À BOULOC & CASTELNAU

- **REVÊTEMENT (Ch. de St-Guilhem et des Petites)**
Société : Eurovia
Montant HT : 70 365 €

À CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS

- **CHEMINEMENT PIÉTONNIER (RD77)**
Société : Delample VRD / Montant HT : 49 695 €
- **ENTRETIEN ESPACES VERTS LOTISSEMENTS**
Société : Caussat / Montant HT : 30 280 €
- **ABATTAGE DE 21 PLATANES (Ch. du Moulin)**
Société : SMDA / Montant HT : 22 890 €
- **MISE EN ACCESSIBILITÉ ET CRÉATION DE DEUX ARRÊTS DE BUS (RD45)**
Société : Delample VRD / Montant HT : 40 000 €
- **INSTALLATION COLONNES ENTERRÉES (Ch. du Moulin)**
Société : Delample VRD / Montant HT : 15 690 €
- **EXTENSION PARKING GARE**
Société : OMNI Travaux / Montant HT : 36 473 €
- **URBANISATION ROUTE (RD45)**
Société : Delample VRD / Montant HT : 341 743 €
- **CHEMINEMENT PIÉTONNIER (Ch. des Bordes)**
Société : Delample VRD / Montant HT : 530 164 €
- **PARKING (Maison de l'Economie - Rue Paillas)**
Société : Delample VRD / Montant HT : 65 008 €
- **ETUDE URBANISATION (Camp de Rey)**
Société : LS Ingenierie / Montant HT : 16 660 €
- **PEINTURE BOISERIE EXTERIEURE (Crèche)**
Société : Eychenne Peinture / Montant HT : 10 500 €

À CÉPET

- FAUCHAGE
Société : Raujol
Montant HT : 10 226 €
- TRAVAUX D'OUVRAGE D'ART (Rue du 19 Mars 1962)
Société : Croa TP
Montant HT : 17 420 €
- URBANISATION ROUTE (RD20)
Société : Eiffage Route - Grand Sud
Montant HT : 239 881 €

À CASTELNAU & ST-RUSTICE

- REVÊTEMENT (Ch. d'Encaulet)
Société : Eurovia
Montant HT : 42 500 €

À SAINT-SAUVEUR

- CRÉATION PIÉTONNIER (Ch. des Gleyzes)
Société : Cassin TP

Montant HT - Tranche ferme : 352 718€

Montant HT - Tranche optionnelle : 342 935 €

À VILLAUDRIC

- TRAVAUX SUR OUVRAGE (Rte Martel)
Société : Croa TP
Montant HT : 27 608 €

À FRONTON

- INSTALLATION COLONNES ENTERRÉES (Rue Pierre Contrasty)
Société : Fronton TP / Montant HT : 15 664 €
- FAUCHAGE
Société : Raujol / Montant HT : 27 376 €
- CRÉATION D'UN PIÉTONNIER (Lotissement Frontvert > Office de Tourisme)
Société : Fronton TP / Montant HT : 14 751 €
- ENTRETIEN ESPACES VERTS LOTISSEMENT
Société : Caussat / Montant HT : 11 760 €
- ENTRETIEN LOTISSEMENTS
Société : SGC Multi Services / Montant HT : 11 500€
- INSTALLATION COLONNES ENTERRÉES (Rue du 8 Mai et rue Jules Bersac)
Société : Fronton TP / Montant HT : 15 823 €
- CRÉATION ARRÊT DE BUS (Av. de Toulouse)
Société : Flores TP / Montant HT : 46 584 €
- AMÉNAGEMENT CARREFOUR GIRATOIRE (Rte de Grissoles - Rue Contrasty - Av. St-Exupéry)
Société : OMNI Travaux / Montant HT : 301 290 €
- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TROTTOIRS (Rue Barry Del Agnel)
Société : Eiffage Route / Montant HT : 44 795 €
- CHEMINEMENT PIÉTONNIER (Ch. de Capdeville et de Pierrès)
Société : SPIE - Fronton TP - Batignolles - Malet
Montant HT : 65 008 €

LES 10 COMMUNES

- DÉRATISATION RÉSEAUX EAUX PLUVIALES
Société : Weber Services / Montant HT : 13 933 €

À VACQUIERS

- FAUCHAGE
Société : Raujol
Montant HT : 14 120 €
- TERRASSEMENT COLONNES ENTERRÉES
Société : Fronton TP
Montant HT : 18 926 €

À VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

- ENTRETIEN ESPACES VERTS LOTISSEMENTS
Société : SGC Multi Services / Montant HT : 10 100 €
- TERRASSEMENT CONTENEURS
Société : Flores TP / Montant HT : 12 456 €
- CHEMINEMENT PIÉTONNIER (RD30)
Société : Cassin TP Voirie Bâtiment Terrassement
Montant HT : 550 000 €

LES MARCHÉS DE FOURNITURES / SERVICES

- CONTRAT DE RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHE (année 2023)
Société : Babilou
Montant HT : 287 100 €
- PRESTATIONS BALAYAGE (6 mois)
Société : Labessouil
Montant HT : 98 800 €
- DÉPÔT SUR SITE DU POINT RELAIS NORD
Société : Biasini Regis
Montant HT : 49 944 €
- ASSISTANCE RECOUVREMENT TLPE
Société : Cyprim
Montant HT : 14 700 €
- CONTENEURS ENTERRÉS
Société : Sulo France
Montant HT : 139 327 €
- GRAVE EMULSION 0/10 POUR POINTS À TEMPS
Société : SMEG Nord
Montant HT : 60 840 €
- ACQUISITION TONDEUSE AUTOPORTÉE
Société : Ayroles Motoculture
HT : 17 083 €
- BOITIER UCOPIA + BORNE WIFI CISCO
Société : Scriba
Montant HT : 42 500 €

- TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES POUR INSTALLATION COLONNES ENTERRÉES (à Bouloc)
Société : Eiffage Route
Montant HT : 14 950 €
- COLLECTE DES ENCOMBRANTS
Société : Coved
Montant HT : 29 167 €
- LOCATION BENNE ORDURES MÉNAGÈRES
Société : BOM Service
Montant HT : 38 400 €
- PLAN CYBERSÉCURITÉ
Société : Capgemini
Montant HT : 29 580 €
- MOBILIER ET VITROPHANIE (à la Maison de l'Economie du Frontonnais)
Société : IDM
Montant HT : 34 998 €
- ETUDES POUR TRAVAUX (Ch. de l'Hobit à Saint-Sauveur)
Société : Axe Infra
Montant HT : 14 850 €
- ORTHO PHOTO
Société : L'Europe vue du ciel
Montant HT : 14 000 €

LES MARCHÉS DE FOURNITURES / SERVICES (SUITE)

- COLLECTE, ENLÈVEMENT ET ÉLIMINATION DES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE VERRE
Société : ETS Pierre Carcano
Montant maxi : 315 280 €
- COLONNES ENTERRÉES (Lieu-dit Les Prieurs à Castelnau d'Estrétefonds)
Société : Delample VRD
Montant HT : 13 489 €
- COLLECTE BIO-DÉCHETS CANTINES SCOLAIRES
Société : Cler Verts
Montant HT : 23 241 €
- PRESTATION DETE_06 PROCÉDURES DE REPRISE D'ACTIVITÉ
Société : Berger Levrault
Montant HT : 12 790 €
- ACQUISITION VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER DE 3.5T
Société : SAS Midi-Pyrénées Véhicules Industriels Nord
Montant HT : 60 851 €
- ACQUISITION D'UN CHÂSSIS CABINE POIDS LOURD DE 7.5T
Société : SAS Segarp
Montant HT : 79 075 €
- RÉPARATION BENNE ORDURES MÉNAGÈRES
Société : GPLG
Montant HT : 10 613 €
- HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE SAAS
Société : Ciril Groupe
Montant HT : 15 800 €
- NETTOYAGE À LA NACELLE DES ARBRES AU NIVEAU DES CÂBLES TÉLÉCOM
Société : Chambon Espaces
Montant HT : 20 800 €
- LAVAGE ET DÉSINFECTION DES BACS ROULANTS ET EXTÉRIEUR DES COLONNES ENTERRÉES
Société : Mineris
Montant HT : 11 800 €
- LOCATION BOM (5 mois)
Société : BOM Service
Montant HT : 38 400 €
- ACQUISITION D'ABRIS BACS POINTS APPORTS VOLONTAIRES BIODÉCHETS
Société : Cler Verts
Montant HT : 26 000 €
- COLLECTE DES POINTS APPORTS VOLONTAIRES DE BIODÉCHETS (3 mois)
Société : Cler Verts
Montant HT : 10 140 €
- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
Société : Groupement Cogite SAS et SARL Competech
Montant HT : 46 050 €
- PÉRENNISATION DÉVELOPPEMENT SIG (estimatif par an)
Société : Ciril Groupe
Montant HT : 22 259 €
- ETUDES RD -TRAVAUX (Rue du Capech à Castelnau d'Estrétefonds)
Société : AXE Infra
Montant HT : 12 375 €
- GESTION ET ANIMATION DES CENTRES ANIMATION JEUNESSE
Société : LEC Grand Sud
Montant HT : 335 643 €
- ASSISTANCE TECHNIQUE CONSULTANT FONCTIONNEL
Société : LEC Grand Sud
Montant HT : 18 600 €

02.

**Un territoire
attractif**

Aménagement de l'espace

L'aménagement de l'espace concerne l'organisation globale du territoire considéré dans une perspective dynamique et envisagé sous l'aspect de l'utilisation des sols, de l'organisation du bâti, de la répartition des équipements et des différentes activités qui ont lieu à l'intérieur de son périmètre et en interaction avec les territoires voisins.

La mise en œuvre de la politique d'aménagement de l'espace de la CCF est assurée par deux services : l'instruction des autorisations liées au droit du sol et l'accompagnement des communes sur la planification et l'évolution des documents d'urbanisme.

Un territoire pluriel au cœur des dynamiques métropolitaines

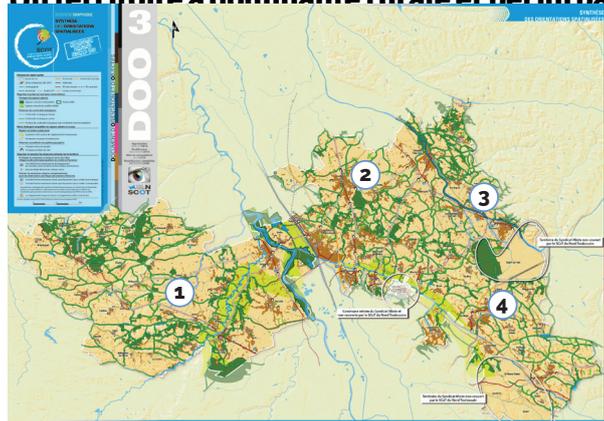
Le Frontonnais regroupe à l'intérieur de son périmètre **plusieurs bassins de vie de proximité** résultant des traditions locales (agriculture, commerce etc.) et du biotope, articulés autour de **trois pôles complémentaires**, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et Bouloc, identifiés comme centres intermédiaires d'équipements et de services.

Espace périurbain dans l'aire d'influence de Toulouse et, sur sa porte nord, de Montauban, caractérisé à la fois par un bon accès aux services et par une importante mobilité pendulaire, le Frontonnais participe aux dynamiques territoriales régionales.

A un point nodal du réseau d'aires d'influence des villes moyennes au centre duquel se trouve l'aire de Toulouse, matérialisé par d'importants flux démographiques, économiques et de mobilité, le Frontonnais se situe à la jonction des **deux zones d'emploi les plus dynamiques** de la Région Occitanie, les zones de Toulouse et de Montauban, et sur l'**axe de mobilité Montauban-Toulouse**, identifié par l'Observatoire régional des transports Occitanie comme le second corridor de France après Aix-Marseille et le premier corridor de mobilité pendulaire d'Occitanie. Situé en partie dans l'**unité urbaine (UU) de Toulouse** à laquelle appartiennent 7 de ses 10 communes, le Frontonnais est un **territoire mi-urbain / mi-périurbain**, caractérisé par une variation de la densité urbaine et des espaces agronaturels valorisant le paysage.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU NORD TOULOUSAIN

Un territoire à dominante rurale et périurbaine, avec des réalités urbaines au contact de la métropole



Le syndicat du SCoT du Nord Toulousain regroupe quatre communautés de communes, les Hauts Tolosans (1), le Frontonnais (2), le Val'Aïgo (3) et les Coteaux du Girou (4), soit **66 communes** sur une **superficie totale de 891 km²**.

Document de planification stratégique mis en révision le 21 juin 2018 après six années de mise en œuvre, le syndicat mixte du SCoT Nord Toulousain poursuit ses travaux, ayant notamment pour objectif d'intégrer par anticipation les ordonnances issues de la loi ELAN modernisant le SCoT dans une version actualisée.

Après la mise à jour du Diagnostic, le travail de concertation et de participation des élus au **Pré-Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, mené en 2023 au sein d'ateliers et de commissions contributives, a dégagé une première trame du futur projet. Démarrée, l'étude sur le **document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)** est annonciatrice de la stratégie économique du territoire Nord Toulousain. Partenaire privilégié au SCoT, la CC du Frontonnais a continué d'apporter la connaissance du territoire et l'expertise au bon avancement des travaux.

LE SCHÉMA D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV)

Après avoir fait l'acquisition d'un terrain, cédé par la commune à l'euro symbolique, dédié à une Aire Permanente d'Accueil des Gens du Voyage de 10 places à Fronton, les études opérationnelles ont conduit à un premier avant-projet d'aire d'accueil sur le territoire du Frontonnais dont l'aménagement bénéficie du soutien financier de l'Etat.

En matière de sédentarisation, le projet territorial, en cohérence avec le Schéma Départemental, prévoit d'apporter des solutions d'ancrage, notamment par l'édification de terrains familiaux locatifs.

ETUDE PROSPECTIVE – PRE-PADD

Après des travaux préparatoires au transfert de la compétence PLU des communes à l'EPCI menés en 2022, les élus ont opté pour un report du transfert. Conscients des enjeux et défis à relever pour le Frontonnais, les élus ont décidé d'engager en 2024 une **étude visant la définition d'un pré-PADD intercommunal** afin de produire un constat territorial partagé permettant aux communes de dépasser une vision municipale et d'aller vers une **stratégie conjointe d'aménagement territorial** à porter de concert auprès des partenaires.

L'étude prospective nourrira plusieurs objectifs :

- **Se doter d'une vision stratégique et territorialisée** pour le territoire de demain, en définissant des orientations pour répondre aux défis actuels et futurs.
- **Prévenir l'élaboration d'un PLUi-H**
- **Consolider la CCF autour d'un projet fédérateur**, pour mener une réflexion commune vers une ligne de conduite en matière de développement et d'aménagement.

Plusieurs axes de travail y seront développés :

- **Une organisation territoriale et une stratégie de développement durables**, établies sur long terme, et valorisant les spécificités communales.
- **Un développement qui limite son empreinte écologique et qui accompagne les transitions du territoire**
- **Une stratégie économique et touristique**, pour générer de l'emploi et accompagner l'attractivité locale.
- **La valorisation des marqueurs de l'identité du territoire communautaire**, pour maintenir la qualité du cadre de vie

PLANIFICATION TERRITORIALE DES ENERGIES RENOUVELABLES – ZONES D'ACCELERATION

La loi du 10 mars 2023 sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR) a obligé les communes d'identifier avant le 31 décembre 2023 des « **zones d'accélération** » pour l'implantation d'installations terrestres de production d'ENR (ZAENR) qui seront à terme prises en compte dans la planification énergétique régionale et nationale et intégrées dans les PLU permettant la définition des « **zones d'exclusion** ».

Au 31 décembre 2023, le Conseil communautaire avait validé par délibération les projets de Fronton et Vacquiers.

INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme (AU) est composé de **6 agents**.

DÉMATÉRIALISATION / GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU) /PLATAU

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes sont en mesure de recevoir les **demandes d'autorisation d'urbanisme en format numérique**. Les communes de plus de 3500 habitants doivent également assurer leur **instruction sous forme dématérialisée**. Cette dématérialisation rend le service plus simple, plus transparent, plus efficace et plus rapide pour les usagers et pour les acteurs de l'instruction, collectivités et services de l'Etat.

Les **applications PLAT'AU et @CTES**, interfacées pour les communes de la CC du Frontonnais, assurent la fluidité de l'instruction dématérialisée des demandes, et, respectivement, de la télétransmission des décisions au préfet au titre du contrôle de légalité, et à la fiscalité.

JURIDIQUE - FONCIERS - ACTES ADMINISTRATIFS

Reprise des voies de lotissement

Afin de veiller au **maintien de la qualité des équipements de voirie** dans le périmètre intercommunal, la CC du Frontonnais étudie la reprise des voiries structurantes et des réseaux des lotissements jugés d'intérêt communautaires. En 2023 la CC du Frontonnais a décidé la **reprise des voiries structurantes et réseaux de 2 lotissements jugés d'intérêt communautaire** : Le Hameau de Capdeville à Fronton et Le clos des pêchers à Cepet.

6 lotissements terminés sont en instance d'analyse technique et administrative préalable à une éventuelle reprise si les conditions sont réunies.

20 actes authentiques en la forme administrative ont été publiés en 2023, dont 5 pour le Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours

Contentieux infractions au code de l'Urbanisme

12 dossiers ont été ouverts en 2023, 5 dossiers concernent des constructions ne respectant pas la hauteur déclarée dans leur autorisation par rapport au terrain naturel, 2 dossiers concernent des constructions non-autorisées en zone agricole, 5 dossiers des constructions sans autorisations d'urbanisme. Ces infractions ont fait l'objet d'une **transmission au service du Procureur**.

2260
dossiers délivrés

503
contrôle de
conformité

53 %
des demandes
d'AU sont
dématérialisées

875
certificats
d'urbanisme

986
déclarations
préalables (DP)

370
permis de
construire (PC)

12
permis
de démolir (PD)

18
permis
d'aménager (PA)

LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) ET SUIVI DES LOGEMENTS AUTORISÉS

Adopté en 2018, le **PLH de la CC du Frontonnais** arrive à son terme en 2024. Compte tenu de la durée des études présidant à l'élaboration du futur PLH, le Conseil Communautaire a sollicité aux services de l'Etat la prorogation de deux années du PLH actuel.

Occasion de réinterroger les ambitions de la politique intercommunale de l'habitat au regard de l'évolution du contexte territorial et de la législation en vigueur, le futur PLH définira les principes permettant de répondre aux besoins en logements et en hébergement, de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et d'améliorer la performance énergétique de l'habitat, tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre locative entre les communes et entre les quartiers.

Sur la base d'un bilan final du PLH actuel, le nouveau PLH comprendra, selon les dispositions en vigueur :

- **Un diagnostic sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement**, analysant les différents segments de l'offre de logements privés et sociaux, individuels et collectifs, et de l'offre d'hébergement.
- **Un document d'orientation** comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme.
- **Un programme d'action détaillé** pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique.

Le PLH devra également **définir les conditions de mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier sur son territoire**, afin d'analyser les dynamiques et la conjoncture des marchés fonciers et immobilier, ainsi que l'offre foncière disponible.

A NOTER : Les données du PLH font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative dans le cadre du bilan final du PLH 2018-2024 qui sera approuvé en fin d'année 2024.

Les orientations stratégiques

DÉVELOPPER UN HABITAT DURABLE, RÉPONDANT AUX BESOINS DES MÉNAGES

Assurer le suivi des projets en logements et anticiper les problématiques foncières pour garantir la continuité de l'offre • Favoriser un développement urbain, maîtrisé et durable • Développer une offre locative sociale adaptée aux besoins du territoire • Renforcer la production à prix maîtrisés à destination des primo-accédants

CONSERVER L'ATTRACTIVITÉ DU PARC EXISTANT DES CENTRES BOURGS

Sensibiliser et accompagner les ménages dans l'amélioration de leur logement • Assurer l'attractivité résidentielle des centres-villes et centres-bourgs du Frontonnais • Faciliter l'accès au logement des jeunes

RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS SPÉCIFIQUES

Diversifier les réponses en logements pour les personnes âgées et handicapées • Veiller aux réponses à destination des personnes en situation de précarité • Assurer l'accueil des gens du voyage

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Mettre en place un plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs • Se doter des moyens utiles pour atteindre les objectifs du PLH

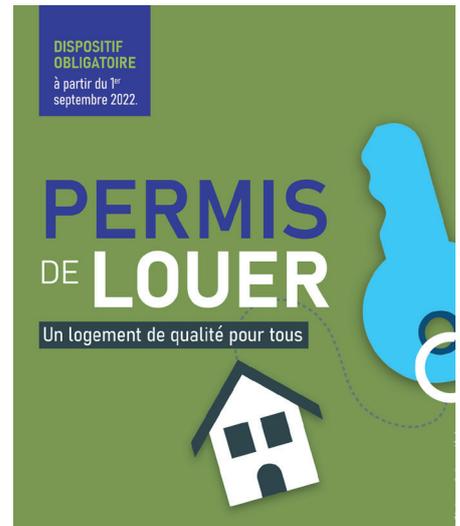
LE PERMIS DE LOUER

Le permis de louer est un **dispositif issu de la loi ALUR** qui vise à lutter contre le mal-logement en permettant aux communes d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location.

Ce dispositif oblige les bailleurs dont les logements se trouvent dans un secteur concerné, soit à faire une déclaration préalable à la mise en location, soit à demander une autorisation de mise en location.

Entré dans une phase opérationnelle en 2022 avec une délégation aux trois communes (Bouloc, Fronton, Saint-Sauveur) qui ont souhaité intégrer ce dispositif, le permis de louer s'exerce en 2023 sur une partie du territoire communautaire, permettant ainsi d'observer le parc locatif, voire d'intervenir en cas de nécessité sur des logements indécents mis en location.

Le dispositif a été complété par un partenariat avec la CAF, afin d'améliorer l'offre locative du territoire.



RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Pour répondre aux besoins de rénovation et d'amélioration énergétique des logements, en fournissant des informations précises, pertinentes et personnalisées sur les avantages et les opportunités de financement de la rénovation énergétique, et pour faciliter le contact avec les entreprises locales, la Communauté de Communes du Frontonnais a organisé le **premier salon de la rénovation énergétique du Nord Toulousain**.

Croisant les enjeux économiques et écologiques, l'initiative a permis de fédérer le tissu économique du territoire et les partenaires institutionnels au cours d'une journée, pour rendre l'offre locale de services plus visible au grand public.

Une centaine de personnes ont franchi la porte du salon à la recherche de contacts professionnels et de conseils pratiques. **11 artisans Reconnus Garants de l'Environnement (RGE)**, tous Frontonnais, ont été présents à côté des conseillers de la mission Conseil Énergie Habitat du Conseil départemental de la Haute-Garonne, d'Expertises et Territoires, réseau d'experts territoriaux en transition énergétique, et de l'Agence départementale pour l'Information sur le logement (ADIL).

Le salon a été organisé en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA31) et CAPEB31, le syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment.

A VOS AGENDAS

La prochaine édition aura lieu le samedi 8 mars 2025

GESTION DU DOMAINE PUBLIC (GDP)

La CC du Frontonnais assure le traitement des permissions de voirie et des déclarations de travaux, la préparation des arrêtés de circulation pour le compte des communes et des avis pour accès à la voie publique et raccordement au réseau pluvial dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

Les permissions de voirie

En 2023, toutes les tranchées effectuées sur notre réseau et ayant fait l'objet d'un arrêté de circulation ont été soumises au contrôle, incitant les entreprises à améliorer la qualité de leurs prestations et limitant ainsi les risques de déformations différées, préjudiciables pour la sécurité des usagers et coûteuses pour la collectivité. Depuis l'institution de ces contrôles, aucune reprise de tranchées n'a été faite aux frais de l'EPCI.

L'activité a enregistré une baisse en 2023, rapportée à 2022, année de forte activité, liée au déploiement de la fibre optique, l'activité a baissé en 2023.

290
permissions
- 28 %
par rapport à 2022

Les déclarations d'intention de travaux (DICT)

L'activité a enregistré une baisse en 2023, rapportée à 2022, année de forte activité, liée au déploiement de la fibre optique, l'activité a baissé en 2023.

1 049
demandes
+ 112 %
par rapport à 2022

1 049
réponses
+ - 6 %
par rapport à 2022

Les avis d'urbanisme

Le service rédige les réponses aux différentes demandes d'autorisations de droit des sols (PA, DP, PD, CU). Il donne un avis sur les conditions d'accès à la voie publique, ainsi que sur les caractéristiques techniques de la voirie et de ses dépendances, du réseau pluvial, des espaces verts et des conditions de collecte des ordures ménagères.

152
arrêtés
+ 0.5 %
par rapport à 2022

Les arrêtés de circulation

A la demande des communes, qui ont **conservé la compétence** en matière de police de circulation et de stationnement, le service peut préparer les arrêtés de circulation.

Cette activité menée pour le compte de **9 communes** offre une cohérence et une visibilité sur l'ensemble du territoire, permettant de connaître le planning précis des interventions sur la voirie communale et donc d'effectuer les contrôles nécessaires assurant la qualité des travaux. La commune de Fronton rédige elle-même ses arrêtés et les communique à la CCF pour être intégrés dans le circuit des contrôles.

1 049
arrêtés
+ 2 %
par rapport à 2022

Les boucles de comptage

Les boucles de comptage permettent de mesurer le trafic à des points précis du réseau routier. Les données ainsi recueillies permettent aux communes de solliciter des contrôles de vitesse plus approfondis sur un secteur en particulier et d'envisager, le cas échéant, des aménagements de sécurité, et à l'EPCL de prévoir l'entretien adéquat de la chaussée. Les boucles sont positionnées à la demande des communes et en fonction des travaux programmés par la CC du Frontonnais.

L'acquisition en 2022 de 4 boucles de comptages supplémentaires, portant à 8 le nombre total de ces équipements, a permis d'augmenter sensiblement le nombre de contrôles.

91
boucles

+ 44 %

par rapport à 2022

INTÉGRATION DE LOTISSEMENTS

En 2023, les voies de quatre lotissements (1 à Cépet, 1 à Fronton et 2 à Saint-Sauveur) ont été intégrées à la voirie communautaire étant conformes au cahier de prescriptions de la CC du Frontonnais.

L'ÉTENDUE DE LA VOIRIE

	Voirie communale		Voirie rurale	Place et Aire de stationnement	Piétonnier et Piste Cyclable
	Chemins	Rues			
Bouloc	21 420	7 340	11 645	12 950	2 625
Castelnau	43 650	5 192	14 180	14 380	960
Cépet	8 040	4 510	2 345	4 230	0
Fronton	50 085	10 805	31 105	26 640	0
Gargas	8 300	1 160	2 060	8 125	0
Saint-Rustice	6 355	415	2 050	1 630	0
Saint-Sauveur	9 210	7 680	6 685	14 290	1 195
Vacquières	22 830	1 635	13 575	3 570	0
Villaudric	13 770	1 075	5 765	6 693	255
Villeneuve	11 745	2 080	10 240	8 615	0
TOTAL CCF	195 405	41 892	99 650	101 123	5 035

SCHÉMA DIRECTEUR VOIRIE

En 2023, suite à l'élaboration d'un schéma directeur de la voirie, qui fait l'état de santé du réseau routier sur le territoire de la CCF, **8 travaux de revêtements de voies ont été réalisés en 2023** : Chemin du Toil (Castelnau d'Estréfedons), Rue de l'Autan, Côte Lefranc et Chemin de l'Occitanie (Saint-Rustice), Chemin de Tucol (Cépet), Parking Salle des fêtes (Gargas), Chemin St-Pierre (Bouloc), Impasse Saraillou (Vacquières).

349 306 €
montant des
travaux

SERVICE ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DE SES DÉPENDANCES

NOMBRE D'AGENTS : 10

Interventions / Surveillance de réseau

Deux équipes de patrouille relèvent et rectifient les anomalies constatées sur le réseau routier et ses dépendances.

Interventions les plus courantes : rebouchage de trous sur les chaussées, réparation de signalisation endommagée, mise en sécurité des administrés, taille de la végétation, enlèvement des dépôts sauvages (en lien avec le service collecte des déchets).

31.5 %

Petits travaux de voirie, Maçonnerie

31.5 %

Equipes d'intervention sur voirie

25 %

Curage Fossé

12 %

Fauchage (part régie)

Technique du point-à-temps

La préparation des supports, notamment le reprofilage de la voirie en GE (Grave Emulsion), est réalisé par nos équipes, le prestataire n'intervenant que pour la partie revêtement (colle et gravillonnage). Cette organisation permet un **gain de productivité, une qualité et une durabilité accrue dans le temps des travaux réalisés**. Ce poste est primordial dans l'entretien de notre parc routier.

Fauchage

Le service est assuré, suivant le secteur, par un prestataire et par les agents de la CCF qui disposent de deux tracteurs-épareuses.

Fauchage réalisé en régie : Castelnaud d'Estrétefonds, Gargas, Saint-Rustice, Saint-Sauveur et Villeneuve-lès-Bouloc. **Fauchage effectué par un prestataire** : Bouloc, Cépet, Fronton, Vacquiers et Villaudric.

1^{ère} INTERVENTION (2 mai > 9 juin)
(accotement et descente du fossé)

2^{ème} INTERVENTION (12 juin > 4 août)
(accotement, descente et remontée
+ chemins ruraux)

3^{ème} INTERVENTION (11 sept. > 27 oct.)
(accotement, descente et remontée)

Interventions Pelle

Le service est assuré par une équipe de 2 ou 3 agents en fonction de la quantité et du linéaire de la voie en question.

Un relevé sur terrain est réalisé en fin d'année afin de faire ressortir les priorités de curage de l'année suivante. Les interventions sont réalisées sur l'ensemble de la voirie possédant des fossés sur une périodicité d'environ 2 à 8 ans suivant les émissaires.

70 % Curage

20 %

Reprise de chemin ruraux

8 %

Travaux spécifiques

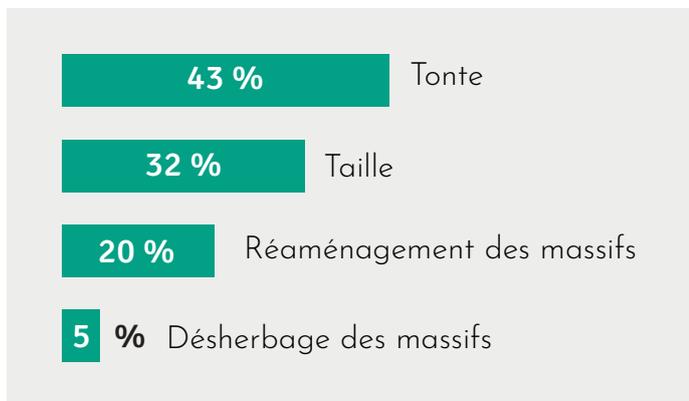
2 %

Dépôts sauvages

Cette activité prend en compte en priorité le curage des fossés sur les différentes voies en gestion, la reprise des chemins ruraux en O/20, ainsi que diverses missions spécifiques (enlèvement de dépôts sauvages, dérasement des banquettes de la voie pour permettre de chasser l'eau des routes, changement des buses traversantes sous chaussées communales).

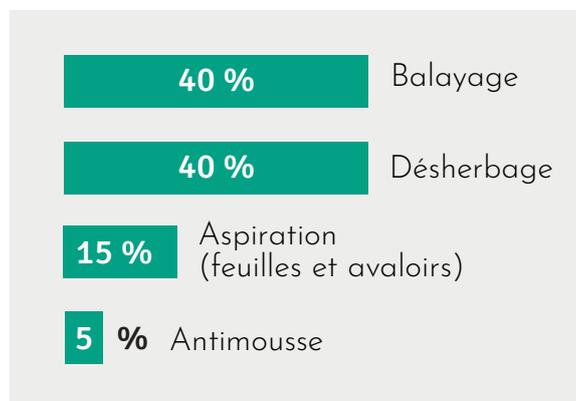
SERVICE ESPACES VERTS

NOMBRE D'AGENTS : 8



SERVICE SALUBRITÉ

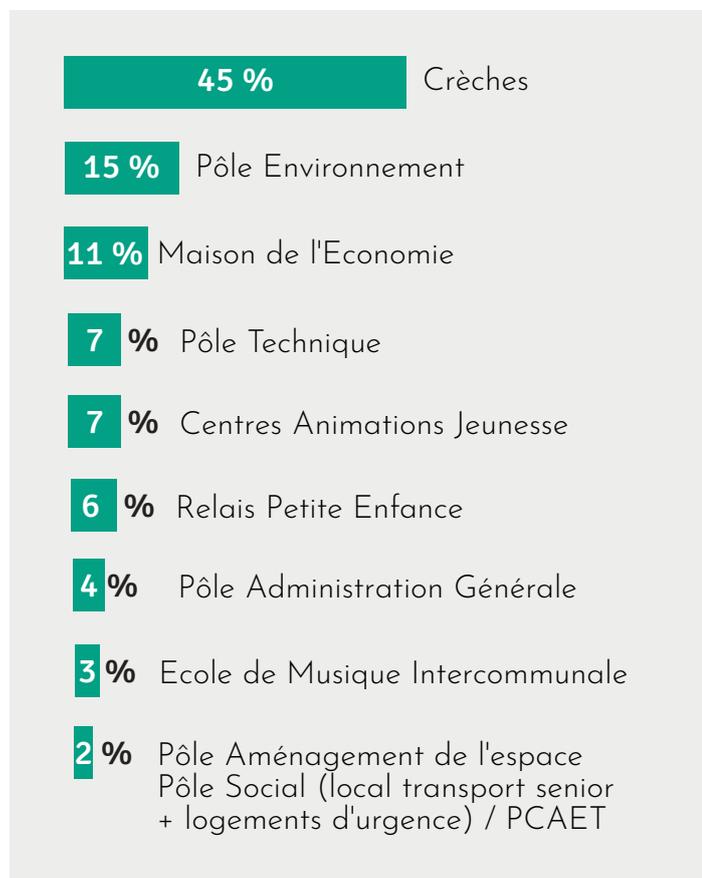
NOMBRE D'AGENTS : 7



SERVICE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS / LOGISTIQUE ÉVÉNEMENTS

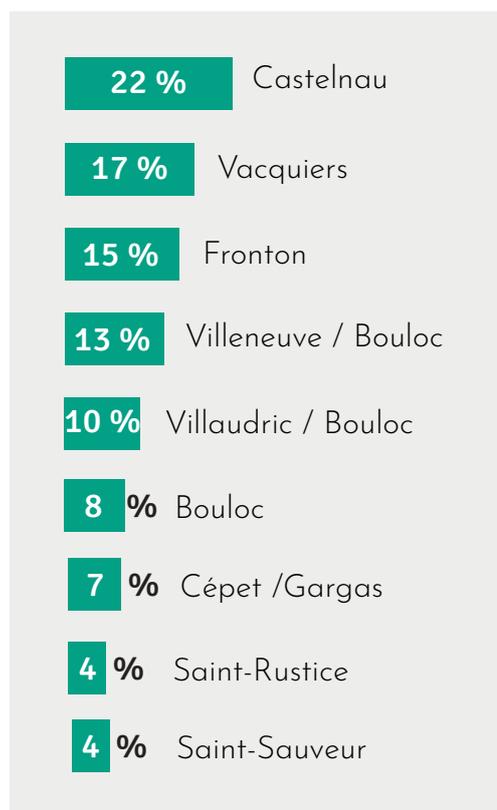
NOMBRE D'AGENTS : 3

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX



SERVICE ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES

NOMBRE D'AGENTS : 3



A ce jour, la CC du Frontonnais compte **139 km de chemins de randonnées**, y compris les liaisons entre communes.

L'OFFICE DE TOURISME, VITRINE DU PATRIMOINE LOCAL

L'Office de Tourisme du Vignoble de Fronton (OTVF) est une association loi 1901 dirigée par un conseil d'administration (CA) composé de 18 membres et un président, en la personne de Mme Jacqueline Coquet. La gestion est assurée par le bureau du CA qui réunit la présidente, le trésorier (Frédéric Ribes, vigneron) et un secrétaire.

Le territoire d'intervention de l'OTVF s'étend sur 20 communes du vignoble de Fronton ainsi que sur les communes de Cépet, Gargas et Saint-Sauveur. Le public est accueilli à la Maison des Vins et du Tourisme (Château Capdeville à Fronton) du mardi au samedi toute l'année.

Le service est assuré par 3ETP de la CC du Frontonnais.



Un service public avec des missions **obligatoires...** et facultatives

- **Accueillir le public et gérer l'information**
- **Commercialiser la destination** (visites, produits touristiques, boutique)
- **Coordonner les professionnels et les acteurs locaux du tourisme**
- **Développer l'attractivité du territoire et son offre touristique,**
- **Promouvoir et valoriser les atouts du territoire et du Vignoble de Fronton,** destination labellisée **Vignobles et découvertes**, en partenariat avec les acteurs du Conseil départemental de la Haute Garonne et de la Région Occitanie.
- **Développer le tourisme d'affaires et événementiel** (location de salles de réunions)
- **Gérer des équipements collectifs et venir en appui d'ingénierie pour les communes**

Chaque année, un **agenda de l'été** présente les activités proposées par l'OTVF, les communes et les partenaires pour la période estivale, notamment **Les Buissonnières** (marchés gourmands), animation phare de la programmation au coeur du vignoble. L'OTVF organise également des visites guidées, des balades sous les étoiles, des accueils dans les chais "Bienvenue chai les vignerons", etc.

Début 2023, l'Office de tourisme a mis en place une **petite boutique de produits locaux** (artisanat, épicerie, livres...) et de souvenirs. Cette vitrine du savoir-faire local complète l'offre proposée par la vitrine des vins présente dans le même lieu.

Fin 2021, une **Convention d'objectifs et de financement** a été conclue entre la CC du Frontonnais et l'OTVF. D'une durée de 5 ans, elle permet de définir les engagements réciproques, les modalités de gestion et de partenariats ainsi que les objectifs en matière de tourisme pour le territoire.

LES SENTIERS DE RANDONNÉES, 150 KM DE DÉCOUVERTE

La CC du Frontonnais met en valeur les sentiers existants sur plusieurs communes afin de créer un véritable réseau intercommunal et valoriser le patrimoine local bâti et paysager, les produits du terroir et le vignoble.

- 2015/2016**
Création, aménagement et balisage de 10 boucles de randonnée pédestre
- Octobre 2015**
Première édition du "Mois de la Rando" : événement sur 4 week-ends comprenant plusieurs animations autour de la randonnée et du vignoble (balades musicales, nocturnes, animations oenogastronomiques...)
- 2017/2018**
Création de deux Vitirandos à Vacquiers et Fronton / Création du livret jeux / Création, aménagement et balisage du réseau intercommunal de randonnée pédestre
- Novembre 2019**
Création du Topoguide
- Décembre 2020**
150 kms de sentiers de randonnées, 6 éditions du Mois de la Rando, 30 000 topoguides distribués et plus de 5 000 téléchargements sur Visorando depuis 2017
- Août - Septembre 2022**
Dans le cadre du festival Saveurs et Senteurs (août), balade autour du jardin, et balade rando nature, organisée par Haute Garonne Tourisme (septembre). Plus de 1000 téléchargements sur les applications de randonnées en 2022
- NOUVEAU AVRIL 2023**
Le Printemps de la rando - Première édition
3 balades / 69 participants
- Été 2023**
Nouvelle campagne de communication du jeu "A la recherche du trésor de Grapillon" à Castelnau d'Estrétefonds et Cépet.
- Octobre 2023**
Nouvelle édition du Mois de la Rando dans le Frontonnais : 5 balades thématiques / 281 participants



L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU FRONTONNAIS (EMIF)

L'EMIF est un établissement d'enseignement spécialisé à vocation éducative ouvert à tous les musiciens en herbe ou confirmés du territoire, de 4 à 77 ans. Elle accueille les élèves sur deux sites : Castelnau d'Estrétefonds et Fronton.

2023 apporte un important changement pour l'EMIF qui est dorénavant administrée en régie directe par l'intercommunalité.

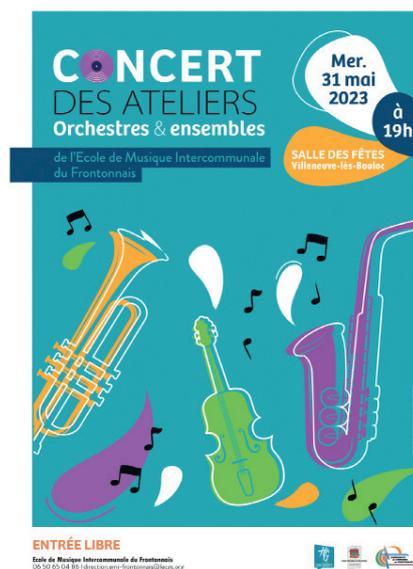
Reconnue dans le schéma départemental des enseignements artistiques depuis 1992, l'EMIF propose une formation diversifiée - 16 disciplines instrumentales et vocales, 17 cours de formation musicale, ateliers de pratique collective - qui s'adressent à tous les âges, des plus jeunes aux seniors et qui est validée par le brevet départemental. Des séances d'éveil musical sont proposées aux enfants de maternelle et un parcours découverte instrumentale (PDI) est spécialement conçu pour les élèves du CP.

Les élèves de l'EMIF se produisent lors des cérémonies, animations et concerts organisés tout au long de l'année dans les dix communes du territoire, très souvent en partenariat avec les établissements scolaires et des associations

209
élèves

75 %
taux de réussite
au Brevet Musical
Départemental

2 sites
Fronton / Castelnau



Concert des ateliers - Mai



Le solfège en fête! - Juin



Concert d'été - Juillet

Développement du Parcours Découverte Instrumentale (PDI)

Destiné aux enfants scolarisés en CP, ce parcours a pour but de faire découvrir la musique aux enfants en les initiant aux différents instruments. Ce dispositif a été étoffé en 2022, un cours collectif hebdomadaire de 45 minutes y a été rajouté, ainsi que la découverte et la pratique de 13 instruments de musique différents grâce à l'acquisition de nouveaux instruments par la CC du Frontonnais (violoncelles, saxophones, euphoniums, trombones...).

À l'issue de ce parcours, les enfants bénéficient d'une connaissance approfondie des différents instruments de musique et, guidés par les professeurs, sont capables de faire un choix éclairé de l'instrument qui leur correspond et leur plaît le plus.

OUVERTURE DE LA MAISON DE L'ECONOMIE DU FRONTONNAIS



La Maison de l'Economie du Frontonnais, installée au 14 Grande Rue, en plein centre-ville de Castelnau d'Estrétefonds, a été inaugurée le 28 septembre 2023.

Elle accueille le service DévEco. Très attendu, ce **projet porté par la CC du Frontonnais** a bénéficié du **soutien financier de l'Etat** (138 641 €), du **Conseil Régional** (140 576 €) et du **Conseil Départemental de la Haute-Garonne** (57 257 €).

Les entreprises et les porteurs de projets peuvent participer aux animations proposées par le DévEco et par les deux clubs d'entreprises, et se faire accompagner dans leurs projets de création, reprise ou développement

Zoom sur l'espace de coworking

Composé de **18 places de travail en open-space** (non-équipées d'ordinateur), d'un **bureau privatif** et d'une **salle de réunion** (8 à 10 personnes), l'espace de coworking est destiné en priorité aux **porteurs de projets, aux entrepreneurs et aux travailleurs nomades** (salariés en télétravail).

→ **Espace de convivialité équipé**
(pauses café / déjeuner)

→ **Parking fermé**
(accès rue Paillas)

→ **Accès wifi / fibre**

→ **Imprimante**

Il est **accessible en toute autonomie**, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi matin de 8h à 13h, **grâce à 5 systèmes d'information connectés** permettant la réservation en ligne, la délivrance d'un code d'accès au site unique, un accès au wifi et l'achat d'impression.

MISE EN PLACE D'UNE TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) constitue un outil réglementaire qui vise à **limiter le développement excessif des panneaux publicitaires afin de conserver le cadre de vie rural**, en conformité avec les nouvelles dispositions issues de la **loi Grenelle II**.

10
mois de travaux

12
entreprises
mobilisées

26
réunions de
chantier

18
utilisateurs
réguliers

1 535€
recettes location
des espaces

1 300 m²
d'enseigne
supprimés

208 000 €
recettes
complémentaires

LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZAE LA DOURDENNE RALENTI PAR LA DETECTION D'UNE ZONE HUMIDE REGLEMENTAIRE

La première mission du service DévEco consiste à gérer et à créer du foncier et de l'immobilier économique. Le **projet d'extension sur 2 ha de la ZAE de la Dourdenne** à Fronton est engagé depuis 2020. S'appuyant sur une lecture stricte et littérale de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, l'expertise menée en 2023 pour le dossier « **Loi dur l'eau** » a fait état d'une zone humide sur le site envisagé.

Ce verdict, opposé à toute réalité du terrain sur le plan pédologique, de la faune et de la flore, a déterminé la CC du Frontonnais à demander plusieurs expertises et contre-expertises révélant ainsi d'importants biais d'interprétation dans **l'application de la réglementation**.

Le projet d'extension accuse un **retard de 18 mois** et des mesures d'évitement et compensatoires devront être mises en place. 9 entreprises candidates à l'acquisition de lots restent en attente.

UNE STRATEGIE FONCIERE SOBRE ET AMBITIEUSE

Réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques (IZAE)

Depuis 2020, pour répondre la rareté de l'offre privée, à l'absence de maîtrise publique et à une demande soutenue, la CC du Frontonnais observe attentivement par des relevés de terrains, des contacts des propriétaires et des occupants et par le **suivi des annonces immobilières, les mouvements d'entreprises au sein des 9 ZAE** afin de **déceler les opportunités de vente ou de location**. Un **registre des disponibilités foncières et immobilières** est ainsi tenu.

La **loi Climat et Résilience** a rendu cette observation obligatoire sur la base de la vacance fiscale : Unité foncière sur laquelle est observée durant 2 années consécutives l'absence de paiement de CFE (par le croisement des données cadastrales et le données fiscales).

L'IZAE réalisé en 2023 selon la méthode imposée a fait état de 26 ha en vacance fiscale depuis au moins 2 ans, soit 3,6 % des 395 ha de ZA.

Toutefois, cette méthode comporte de nombreux biais, car selon les observations de terrain, plus fidèles à la réalité, seul 8,5 ha soit 2,1% du foncier économique serait en vacance économique (5,3 ha de parcelles bâties et 3,2 ha de parcelles en foncier nu). A noter que sur ces 8 ha très peu sont à la vente ou à la location. La **disponibilité réelle est donc infime**.

Actions continues de portage du projet d'extension d'Eurocentre



En 2023, la CC du Frontonnais n'a cessé de défendre auprès des divers partenaires et notamment la Région, la **nécessité d'agrandir la zone d'activité économique**.

Les élus qui siègent au syndicat mixte Eurocentre défendent ardemment les intérêts du territoire pour la **création d'emplois et de richesses** tout en demandant le recalibrage des voiries pour un trafic routier apaisé aux abords de la zone.

ACQUISITION D'UN OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

Afin de faciliter la **compréhension du tissu économique**, la prise de décision et l'intervention des services, la CC du Frontonnais s'est doté d'un **outil d'observation** qui agrège de nombreuses sources de données et permet de rechercher une entreprise, un local économique, une zone d'activité, un groupe d'entreprise et accéder à une **synthèse immédiate** sur les thèmes de l'économie, du foncier, de l'emploi et de la fiscalité économique.

Les nombreux filtres et analyses permettent d'avoir des approches fines et globales sur des périmètres géographiques ou des filières économiques. Il permet d'**observer les dynamiques** en cours et d'**identifier les points de vigilance**.

LE BUREAU DE L'EMPLOI

Le Bureau de l'Emploi a pour vocation d'**accompagner, à travers un suivi personnalisé, le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ou des salariés en réorientation professionnelle**. Il développe également une mission d'appui auprès des entreprises du territoire de la CC du Frontonnais pour les accompagner dans leurs projets de recrutement, de l'élaboration de l'offre, à la recherche et à la présélection de candidats.

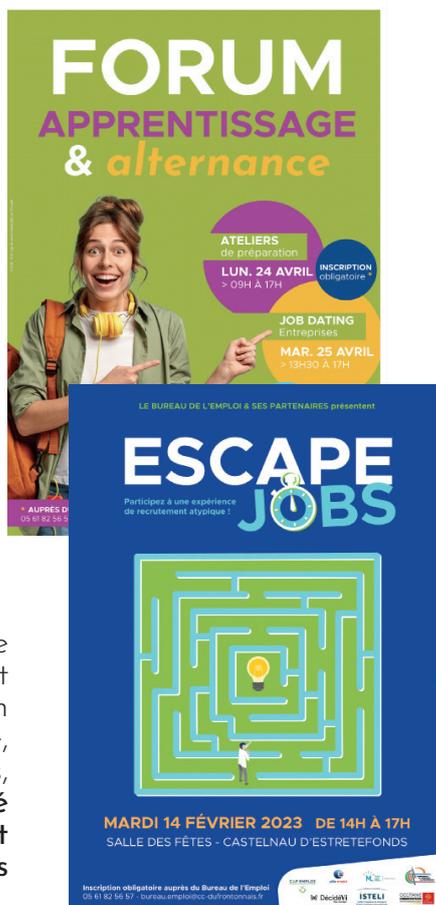
Il apporte également informations et conseils sur les mesures et aides liées à l'embauche et organise des **actions de mobilisation autour de l'emploi pour informer et recruter**.

Les événements organisés en 2023 :

→ **Escape Job - Février 2023**
12 entreprises • 26 collégiens
• 27 demandeurs d'emploi

→ **Salon des Métiers de l'Autonomie avec TME - Mars 2023**
8 entreprises • 16 professionnels
• 57 participants

→ **Forum "Apprentissage et Alternance" - Avril 2023**
6 jeunes présents aux ateliers
• 39 offres d'alternance récoltées



A la suite de la restructuration territoriale de France Travail et l'institution par l'Etat des comités locaux de l'emploi en fonction des caractéristiques de chaque territoire, pour éviter de doubler les services, la CC du Frontonnais a réorganisé l'exercice de ses missions intégrant l'appui au recrutement des entreprises parmi les missions du Service DevEco.

180
rendez-vous

48
nouveaux inscrits

625
personnes en suivi

74
accompagnements
de personnes
en situation de
handicap

85 %
taux de retour à
l'emploi

155
offres d'emploi
récoltées

03.

**Un territoire
solidaire**



Afin d'accompagner les habitants du Frontonnais dans la transformation numérique des services publics, le Conseil communautaire de la CC du Frontonnais a décidé par délibération no. 21/048 du 15 juin 2021 la création d'un poste de conseiller numérique pour une durée de deux ans, prolongé pour trois ans (2023-2026). Le Conseiller numérique offre un accompagnement individuel et de groupe (ateliers) vers l'autonomie des usagers des services publics dématérialisés.

Ses principales missions sont de :

- **Familiariser aux usages quotidiens du numérique**
- **Rendre les usagers autonomes** pour réaliser des démarches administratives en ligne
- **Sensibiliser aux enjeux du numérique** et favoriser des usages citoyens, avisés et écologiques
- **Accompagner les différentes catégories de public** (senior, jeune, demandeurs d'emploi etc.) dans la montée en compétences numériques.

Financement du programme

En vertu de la Convention signée avec la Caisse des Dépôts le 25 juin 2021, la CC du Frontonnais a reçu une subvention de 50 000 € sur 24 mois. En 2023, ce soutien financier a été renouvelé pour une période de 3 ans pour un montant total de 42 500 € (17 500 € pour la 1^{ère} année, 12 500 € pour la 2^{ème} année, 12 500 € pour la 3^{ème} année.

Un service professionnel, sûr et gratuit...

Laurie Selve occupe depuis le 1^{er} septembre 2021 le poste de conseillère numérique. Elle a suivi une formation obligatoire certifiante de 350 heures, prise en charge par l'Etat et délivrée par AFPA Toulouse, centrée sur la consolidation des compétences numériques, la familiarisation avec la réglementation en matière de protection des données personnelles et les méthodes et les techniques d'accompagnement vers un usage en autonomie de publics très divers.



L'accès aux services proposé par la Conseillère numérique est sécurisé, pour le bénéficiaire et pour l'accompagnateur, grâce à l'utilisation du mandat Aidant Connect, qui instaure un cadre légal pour les démarches réalisées pour autrui. Le Service CONUM a été habilité Aidants Connect, à la fin de l'année 2022.

Equippée d'un ordinateur portable avec écran complémentaire pour les usagers, d'un téléphone portable avec connexion internet, d'un scanner portatif et d'une imprimante, la conseillère propose un soutien de proximité entièrement gratuit sous forme d'accompagnement téléphonique ou accueil à la permanence, dans les communes ou à domicile (usagers à mobilité réduite). En collaboration avec les CCAS, les Médiathèques, les Services Enfances des communes ou le CAJ, elle organise aussi des ateliers thématiques pour des publics spécifiques.

... sur l'ensemble du territoire !

La conseillère numérique dispose d'un espace dédié au Château de Capdeville de Fronton qui accueille aussi d'autres services au public, notamment la permanence de la Direction des Finances publiques. Elle intervient aussi en itinérance sur l'ensemble du Frontonnais sur la base d'un planning convenu avec les communes, en fonction des besoins formulés par les communes.

480
personnes
accompagnés
+ 55 % cf 2022

990
accompagnements
dont 400 individuels

400
ateliers organisés
(231 participants au total)

60 ans
âge moyen

LE SERVICE PETITE ENFANCE

Les structures multi-accueils : un mode d'accueil flexible

Le multi-accueil est une **structure mixte** qui propose un **accueil régulier de type crèche à temps partiel ou complet** (de 1 à 5 jours par semaine) et un **accueil occasionnel de type halte garderie** (accueil ponctuel de courte durée ou en fonction des disponibilités).

La CC du Frontonnais dispose de **3 structures multi-accueils** situées à Bouloc (gérée par l'association Babillage - 22 places), à Castelnau d'Estrétefonds (DSP à la Mutualité Française - 50 places) et à Fronton (gestion directe - 45 places). Elle propose également 16 places au multi-accueil Babilou Les Coccinelles, situé sur la zone Euronord de Bruguières, et 17 places au multi-accueil Babilou Graine d'éveil, situé sur la zone Eurocentre de Castelnau d'Estrétefonds.

150
places au total

Les admissions sont prononcées après avis de la commission intercommunale d'attribution des places en structures multi-accueils de la CC du Frontonnais selon plusieurs critères, à savoir :

- **Lieu de résidence de la famille** (exclusivement sur le territoire)
- **Présence d'un frère ou d'une soeur** dans la structure
- **Date de pré-inscription sur la liste d'attente**
- **En fonction de la répartition des places par groupe d'âges**

TABLEAU DES DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DES PLACES

	Nbre de demandes reçues	Nbre (%) de demandes satisfaites et acceptées après commission	Nbre de propositions refusées (par les familles)	Nbre de demandes non satisfaites après commission
Bouloc	38	14 (37 %)	6	18
Castelnau	60	34 (57 %)	13	13
Cépet	24	8 (33 %)	5	11
Fronton	31	20 (95 %)	6	5
Gargas	2	1 (50 %)	1	/
Saint-Rustice	4	4 (100 %)	/	/
Saint-Sauveur	17	9 (53 %)	2	6
Vacquières	7	4 (57 %)	1	2
Villaudric	11	8 (72 %)	/	3
Villeneuve	16	8 (50 %)	1	7
TOTAL CCF	210	110 (52 %)	35	65

Les Relais Petite Enfance (RPE)

Les RPE sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les animateurs des RPE conseillent les parents sur les différents modes de garde des enfants. Les RPE constituent aussi un point d'accueil pour les assistantes maternelles et les enfants qui leur sont confiés, organisant rencontres et ateliers ludiques.

La CC du Frontonnais compte aujourd'hui 4 RPE : Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et un RPE itinérant, situé à Cépet, pour les assistantes maternelles et les familles des communes de Cépet, Gargas, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villaudric et Villeneuve-lès-Bouloc.

NOMBRES D'ASSISTANTES MATERNELLES (AM)

	Bouloc	Castelnau	Fronton	Itinérant	TOTAL
Agréées	34	54	40	57	185
En activité	32	52	33	45	162
Fréquentant le RAM	22 soit 65 % des AM en activité	34 soit 65 % des AM en activité	19 soit 47 % des AM en activité	31 soit 69 % des AM en activité	106 soit 65 % des AM en activité
Nbre enfants accueillis	75	148	82	128	433
Formations	/	31	12	5	48
Nbre de familles ayant contacté le RPE	111	136	79	97	423

Les principales actions menées

- **Ateliers** : gym, lecture, sophrologie, éveil musical, magie, médiation animale, yoga, découverte sensorielle
- **Soirées d'information collective / professionnalisation**
- **Spectacles et fêtes de fin d'année**
- **Conférence** "Relation parents employeurs / Assistantes maternelles"
- **Sorties** : Hoppy Parc (Beauzelle), ferme du Ramier, Ludothèque, Médiathèque
- **Journée portes ouvertes**

LES RELAIS PETITE ENFANCE DU FRONTONNAIS ont le plaisir de vous convier à un

Atelier participatif

« Quelles représentations avez-vous du métier d'assistante maternelle ? »

Mardi 21 nov. 2023 à 19h30

RPE de Castelnau d'Estrétefonds (B. Au de Montcaumon)

Ouvert aux parents et futurs parents sur inscription * !

* Renseignements et inscriptions : 05 62 79 47 63 relaispetiteenfance.fronton@cc-dufrontonnais.fr

Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), un accueil gratuit, anonyme et sans inscription

Le Lieu Accueil Enfants Parents est un **espace itinérant** qui accueille librement les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...). **L'accueil est assuré par une éducatrice de jeunes enfants et par une psychologue** en alternance une semaine sur deux.

80 familles ont été accueillies au LAEP dont **59 nouvelles**, soit 83 enfants ayant entre 0 et 3 ans et 21 enfants ayant entre 4 et 6 ans. La **fréquentation est en nette augmentation** sur les 3 lieux d'accueil. Le nombre de familles accueillies a doublé par rapport à 2022. En moyenne, 7 familles et 7 enfants sont présents sur chaque temps d'accueil.

Les principales actions menées

- **Matinée découverte d'un environnement "soozelen" avec la Cie Fabulouze**
- **Matinée au poney-club de Carmatran**
- **Spectacle de Noël suivi d'un repas partagé**

LE SERVICE JEUNESSE

Le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), à destination des jeunes de 11 à 17 ans

Les 4 CAJ de la CC du Frontonnais (Bouloc, Castelnaud d'Estretfonds, Fronton et Villaudric) sont des **structures d'animation agréées par la Direction départementale de la Cohésion Sociale** qui interviennent sur les temps des vacances et les temps périscolaires.

La **gestion** des quatre structures est **déléguée** à l'association Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud (LEC Grand Sud).

Les différents temps d'accueil

→ Période scolaire

- **les temps d'accueil** : activités d'expression et de loisirs en plein air
- **les passerelles enfance** : web radio, organisation d'un événement, etc.
- **les ateliers "collèges et lycée"** : jeux, projet "parlons bien, parlons numérique", etc.

→ Vacances scolaires

- **les séjours d'été** : Marseille, Saint-Antonin-Noble-Val et Saint-Jean-de-Luz
- **les chantiers** : aménagement des CAJ, fresque, etc.
- **les sorties et animations ludiques** : Aqualand, Monclar de Quercy, Toulouse Plage, paddle, canoë, etc.

27

jeunes en situation de handicap accueillis en 2023

361

jeunes accueillis
+ 14 % par rapport à 2024

13.8
ans

âge moyen en 2023

FRÉQUENTATION EN PÉRIODE SCOLAIRE

(effectif moyen par jour)

	VENDREDI		MERCREDI		SAMEDI	
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
B	31	4	36	15	29	7
C	19	3	36	16	28	7
F	33	8	37	15	30	8
V	/	/	37	10	/	/

FRÉQUENTATION EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRE

(effectif moyen par jour)

	JUILLET		AOÛT		AUTOMNE	
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
Bouloc	15	22	22	16	9	28
Castelnau	15	23	22	13	9	27
Fronton	15	18	22	13	9	14
Villaudric	14	13	5	11	9	15

	FIN D'ANNEE		HIVER		PRINTEMPS	
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
Bouloc	4	7	10	22	9	28
Castelnau	/	/	10	23	9	19
Fronton	/	/	10	25	9	18
Villaudric	4	7	10	13	9	9

SERVICE AIDE À LA PERSONNE

Le Portage des repas, une action en faveur du maintien à domicile

La CC du Frontonnais assure sur l'ensemble des communes, le portage des repas à domicile à destination des **personnes âgées de plus de 65 ans, en situation de handicap ou isolées**, pour des **besoins occasionnels ou réguliers**.



25 912

repas livrés

+ 19 % par rapport à 2022



6,13 €

prix du repas

BILAN REPAS

	Nbre de repas en moyenne par jour	Nbre de bénéficiaires en moyenne
Bouloc	21	16
Castelnau	21	15
Cépet	4	2
Fronton	33	21
Gargas	/	2
Saint-Rustice	/	0
Saint-Sauveur	6	4
Vacquiers	3	5
Villaudric	12	7
Villeneuve	5	1
TOTAL CCF	105	96

Le Transport seniors

La CC du Frontonnais facilite les déplacements sur le territoire des personnes âgées de plus de 65 ans grâce à un service gratuit de Transport Seniors. Ce service est proposé du lundi au vendredi pour des trajets courts et occasionnels sur l'ensemble des dix communes, mais également hors du territoire, pour des consultations médicales spécifiques (radiologie notamment) quand le périmètre est exceptionnellement étendu aux communes limitrophes.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
10	9	2	21	1
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquier	Villaudric	Villeneuve
1	1	1	3	2

FRÉQUENTATION

(effectif moyen par jour)

Courses	Marché de Fronton	Club du 3 ^{ème} âge	Banque Alimentaire	Médical (sur le territoire)
372	132	112	22	483
Commerces divers	Pharmacie	Maison des solidarités	Médical (hors du territoire)	Mobibus (hors du territoire)
55	28	3	23	21

49
bénéficiaires

2 363
demandes individuelles

1251
déplacements

Les hébergements d'urgence

Les hébergements d'urgence, accueillent pour une **durée temporaire**, toute **personne et/ou famille en situation d'urgence soudaine** remplissant l'un des 3 critères d'attribution : incendie ou dégât des eaux survenu dans le logement occupé, rupture conjugale et/ou familiale soudaine ou violences familiales.

Un appartement est réservé pour répondre aux situations de violence intra-familiales. Une **participation symbolique financière est demandée aux bénéficiaires** de ces logements selon leur niveau de revenus.

14
demandes accordées sur les 18 soumises

3 mois
durée moyenne d'occupation des hébergements

4
hébergements à Fronton (3) et Castelnau (1)

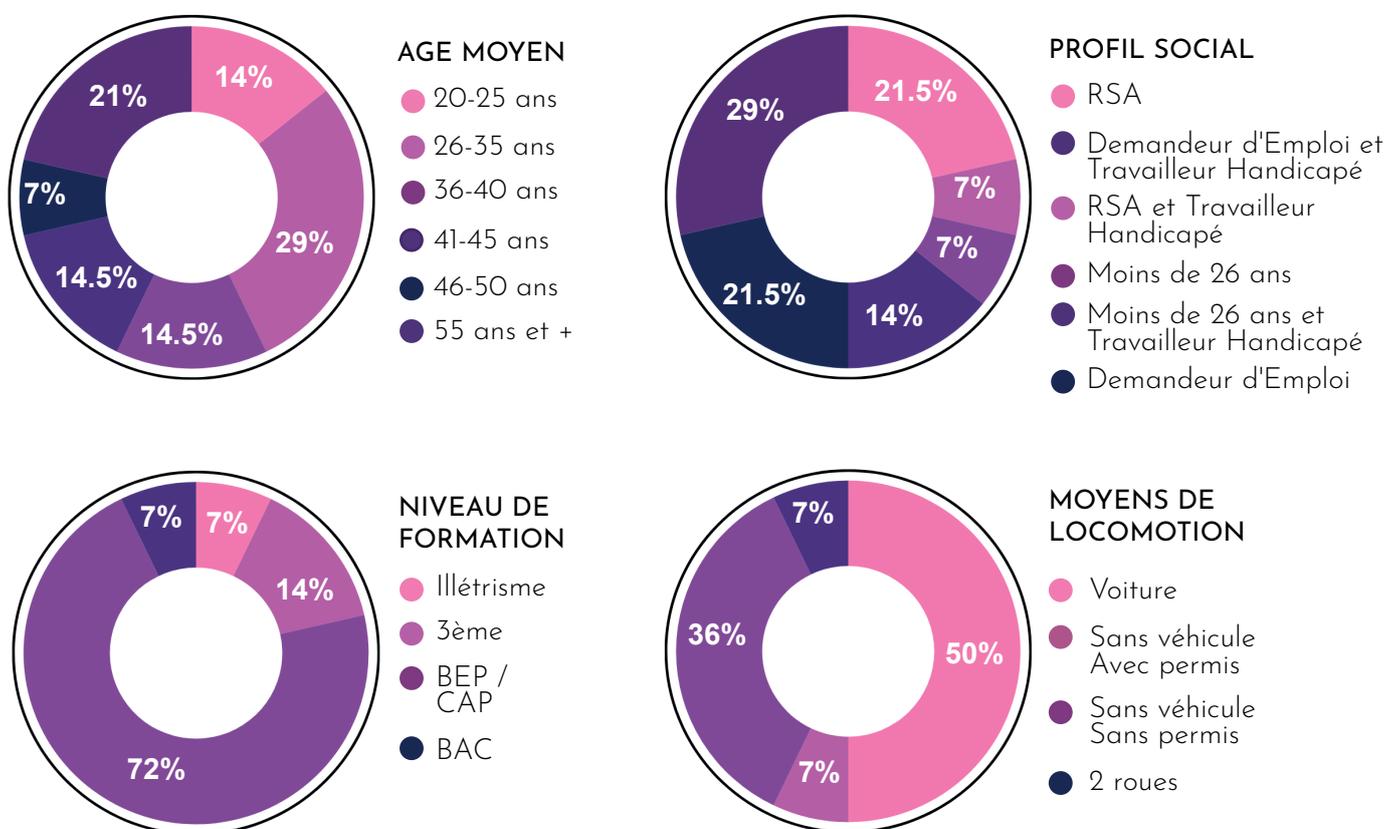
Le chantier d'insertion, un dispositif d'insertion sociale et professionnelle

Le chantier d'insertion permet d'embaucher sous contrat d'insertion des personnes en difficulté afin de développer leur employabilité. Les salariés du chantier d'insertion réalisent pour les dix communes membres de la CC du Frontonnais des travaux d'utilité publique dans des domaines variés tels que les espaces verts et l'entretien des bâtiments.

Parallèlement à leur activité professionnelle, les salariés du chantier d'insertion bénéficient d'un suivi social et professionnel par l'organisme spécialisé Vidéo 3/4.

PROFIL DES SALARIÉS

En 2023, sur 14 salariés, 9 étaient domiciliés sur le territoire de la CC du Frontonnais et 5 extérieurs. La durée moyenne de présence sur le chantier est de 10,5 mois.



4 SORTIES POSITIVES

MOTIF DE SORTIE	DÉTAIL DE SORTIE
CDD	Agent de services hospitaliers - Maison de retraite Sainte-Sophie
Formation	Peintre en bâtiment (AFP)
CDD	Agent des espaces verts à la Mairie de Mons
CDD puis CDI	Employé libre-service au Netto de Fronron

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 PAR LE CHANTIER D'INSERTION

BOULOC	Démontage du grillage existant et mise en place d'un nouveau en périphérie aux jardins solidaires	Débroussaillage du ruisseau du Cardillou
CASTELNAU	Projet développement durable plantation d'arbres	Débroussaillage et entretien espaces verts Maison Fabian et allées de Régussol
CÉPET	Taille haies du cimetière et désherbage, débroussaillage d'un chemin	Réfection et mise en peinture d'une classe de l'école, des toilettes et d'un couloir
	Taille des haies de l'école, débroussaillage et divers nettoyages haute pression	Taille haies du cimetière et désherbage, débroussaillage du fossé à coté de l'école
FRONTON	Taille du massif le long du stade du lycée, désherbage des chemins et débroussaillage des abords	Entretien ruisseau de la palanquette
GARGAS	Entretien du cimetière	Divers travaux d'espaces verts
	Taille des haies du cimetière, du terrain de tennis et de l'école + Désherbage du cimetière et du parc et débroussaillage	Réfection de la croix et passe de lasure aux toilettes derrière l'église, d'une table et d'un banc à la Mairie
SAINT-RUSTICE	Entretien espaces verts groupe scolaire	Taille des haies, désherbage et débroussaillage des deux cimetières
	Taille des haies de la Mairie et désherbage du parking	Mise en peinture de volets de la Mairie et démontage parc de jeux de l'école
SAINT-SAUVEUR	Débroussaillage du ball-trap et pose de bâches	Taille de plantes vivaces et diverses variétés au jardin public
	Taille des massifs, coupe de branches et débroussaillage au complexe sportif	Enlèvement du revêtement du city park, pose de bâches au complexe sportif
VACQUIERS	Réfection des volets de la Mairie	
VILLAUDRIC	Débroussaillage du fossé mère des abords du cimetière	Débroussaillage lotissement du Gourdis et désherbage des massifs
	Réfection des toilettes de l'école et de l'entrée du centre de loisirs	
VILLENEUVE-LÈS-BOULOC	Débroussaillage et taille de la haie du City Park et de la salle des fêtes	Entretien + divers travaux d'espaces verts

04.

**Un territoire
d'avenir...**

Le service Gestion et Valorisation des déchets possède un effectif de **23 agents**, placés sous la responsabilité du Directeur des Services techniques. Le service est en charge de la **collecte des déchets** et de la **mise en œuvre d'actions de prévention auprès des usagers** du territoire.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Un PLPDMA visant à réduire les déchets a été adopté le 8 juin 2022.

Objectifs à atteindre	2010 (année de référence)	Objectif 2025	Objectif 2030	Bilan 2020
-13 % d'ici 2025 - 15 % d'ici 2030	504	438	428	524

La collecte des ordures ménagères OM

Les OM sont collectées **en porte à porte** (bacs individuels), **en apport volontaire** (bacs de regroupement dans les lotissements, les immeubles collectifs, les impasses, les groupes d'habitations isolées) et **en colonnes enterrées** (périmètres définis). Assurée par 4 camions, dont un équipé d'une grue, la collecte a lieu une fois par semaine, du lundi au vendredi, et deux fois par semaine pour les métiers de bouche, certains collectifs et les colonnes enterrées.

TOTAL DES OM COLLECTÉES

	2020	2021	2022	2023
TONNAGE	6 320	6 484	6 197	5 847
RATIO (kg/hab)	240	243	228	211
EVOLUTION DU RATIO	+ 2,6 %	+ 1,3 %	- 6,6 %	- 8 %

211 kg
par habitant

La collecte sélective

La collecte des emballages à recycler (hors verre) a lieu toutes les deux semaines du lundi au vendredi **en porte à porte et en apport volontaire** par deux camions. La collecte des **colonnes enterrées** a lieu deux fois par semaine.

TOTAL DES EMBALLAGES COLLECTÉS

	2020	2021	2022	2023
TONNAGE	1 279	1 351	1 311	1 357
RATIO (kg/hab)	49	51	48	49
EVOLUTION DU RATIO	- 2 %	+ 4 %	- 3 %	+ 3,5 %

49 kg
par habitant

La collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire par un prestataire privé. Le parc de colonnes à verre, renouvelé dans le cadre du plan de relance fin 2016, comprend **105 colonnes en 2023**.

738
tonnes collectées
- 9 % par rapport
à 2022

TOTAL DES MATÉRIAUX TRIÉS ET RECYCLÉS (kg/habitant)

	2022	2023	Evolution N+1
Papiers / cartons	31,8	28,4	- 10,7 %
Plastiques	3,5	6,2	+ 78 %
Emballages métalliques	1,6	2,3	+ 42,5 %
Verre	29,6	26,7	- 10 %

La collecte des encombrants

La CC du Frontonnais a mis en place un service exceptionnel de **collecte** pour les gros encombrants. Cette collecte, réalisée par un prestataire privé, est organisée **une fois par trimestre**, sur inscription des particuliers auprès du pôle Environnement, en indiquant la nature précise des déchets à enlever. Le tonnage collecté est de **44,92 tonnes soit 97,02 kg/utilisateur**.

463
bénéficiaires

La collecte des déchets verts

Un service de collecte des déchets verts en porte à porte existait sur deux communes de l'ancien SIVOM du Girou (Cépet et Saint-Sauveur). Ce service a été maintenu lors de l'intégration de ces communes à la CC du Frontonnais. Les déchets verts sont désormais collectés par un prestataire privé (la **prestation facturée aux deux communes concernées**).

77
tonnes collectées

La collecte se déroule sur inscription en mairie, le premier mercredi du mois, de mars à novembre. Les déchets verts sont ensuite **acheminés vers la plateforme de compostage ROM** à Bruguières pour y être traités.

TOTAL DES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS

	2022	2023	Evolution N+1
Cépet	29,6	29	- ,6 %
Saint-Sauveur	33,7	48,2	+ 43 %
TOTAL	63,3	77,2	+ 22 %

La collecte des textiles

Les Textiles, Linges, Chaussures (TLC) sont collectés en apport volontaire par l'association Le Relais 81.

31
bornes

105
tonnes collectées
+ 10 % cf 2022

La collecte des cartons professionnels

Dans le but de valoriser une partie des déchets produits par les professionnels, la CC du Frontonnais a mis à disposition des bennes sur trois communes (Bouloc, Castelnaud, Fronton), leur permettant de déposer les cartons d'emballages en vue du recyclage.

TONNAGE DE CARTONS ONDULÉS COLLECTÉS

	2022	2023	Evolution N+1
Bouloc	8,7	8,6	- 0,7 %
Castelnaud	26,7	29,7	+ 11,3 %
Fronton	22,9	15,7	- 31,2 %
TOTAL	58,3	54	- 7,2 %

La collecte des pneus

Les pneus étant refusés en déchèteries, la CC du Frontonnais met à disposition de ses administrés une benne pour jeter les pneus au pôle Exploitation Voirie situé 4 impasse de l'Abbé Arnoult. Ils doivent avoir été **déjantés au préalable**.

14
tonnes collectées
+ 15 % par rapport
à 2022

Location de bennes à déchets verts et gravats

La société Fervert assure la livraison et la collecte de bennes pour les déchets verts et les gravats auprès des particuliers, sur réservation directe. **La CC du Frontonnais prend en charge les frais de traitement de ces déchets.**

385
tonnes collectées

146
locations

Les déchèteries

L'accès aux déchetteries est **gratuit** et exclusivement réservé aux ménages. Les habitants de la CC du Frontonnais peuvent y déposer leurs déchets dans les vingt déchetteries gérées par Décoset. Cet **accès est limité aux particuliers** disposant d'un véhicule léger avec remorque ou d'un fourgon de moins de 2,25 m de largeur et d'un poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes.

5 711
tonnes collectées
à la déchèterie de
Fronton

Les colonnes enterrées

Souhaitées par les élus pour soucier de salubrité publique (intégration paysagère, odeurs et présence de bacs sur la voie publique), des colonnes enterrées ont été implantées dans les centres-villes des communes du territoire. En 2023, le déploiement des colonnes enterrées a continué sur les communes de Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton, Gargas, Saint-Sauveur, Vacquiers et Villeneuve les Bouloc.

La gestion des biodéchets (déchets alimentaires)

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10/02/2020, dite loi AGEC a imposé l'obligation du tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Anticipant cette obligation, dès octobre 2023, la CC du Frontonnais a lancé une **phase d'expérimentation sur le tri de biodéchets alimentaires pour les particuliers**. Des bacs de collecte ont été mis en place pour les cantines scolaires et pour les particuliers n'ayant pas la possibilité de pratiquer le compostage.

La collecte des biodéchets alimentaires est effectuée par le prestataire Cler Verts qui assure également le traitement par méthanisation (procédé de décomposition de la matière fermentescible en l'absence d'oxygène : anaérobie).

ABRIS-BACS POUR LES PARTICULIERS : 20 abris-bacs pour les particuliers ont été installés sur le territoire. Des réunions publiques se sont déroulées dans chaque commune pour informer les usagers. Les **bioseaux** ont été distribués prioritairement aux usagers des périmètres définis.

26 ménages situés en dehors des périmètres désireux de participer à ce nouveau geste de tri ont pu en bénéficier également en devenant foyers témoins. D'octobre à décembre 2023, **11 tonnes de biodéchets alimentaires ont été collectés**.

BACS POUR LES CANTINES SCOLAIRES : 12 cantines scolaires du territoire de la CC du Frontonnais (Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton, Saint-Sauveur, Villaudric, Villeneuve Les Bouloc et Cépet) participent à la collecte des biodéchets. En 2023, **44,56 tonnes ont été collectées**.

Sensibiliser les citoyens

Des actions de communication régulières sont indispensables pour inciter les habitants à pratiquer la collecte sélective. C'est pourquoi la CC du Frontonnais met en place différents outils d'information pour ses habitants pour communiquer sur le tri.

Sont également mises en place des actions de proximité comme la distribution de documents aux nouveaux habitants, la sensibilisation en porte à porte, des expositions sur le thème des déchets et des interventions pédagogiques dans les écoles primaires.



TRI DES BIODÉCHETS
Relevez le défi, devenez foyer témoin !

Rejoignez le programme des foyers témoins du tri à la source des biodéchets alimentaires et recevez votre bio-seau gratuit. Pour vous familiariser au tri et à la pratique de la valorisation des déchets, vous serez accompagnés par notre ambassadeur du tri.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
05 62 79 15 30 / environnement@cc-dufrontonnais.fr

Le Frontonnais

Le Frontonnais, Communauté de Communes
11 décembre 2023

[#Environnement] Tri des biodéchets dans les points d'apports volontaires : restons vigilants 🙌

- 🚫 Les sacs en plastique ne doivent pas être déposés dans les conteneurs prévus pour la collecte des biodéchets.
- ✅ Le bon geste : utiliser un bio-seau pour apporter vos biodéchets !

A partir du 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire pour tous, particuliers et professionnels 🚧

📞 Le Service de gestion et valorisation des déchets de la CC du Frontonnais est à votre disposition pour vous offrir les meilleurs conseils sur le tri, le recyclage et le compostage au 05 62 79 15 30 environnement@cc-dufrontonnais.fr



ERREUR DE TRI !

ICI DÉPOSEZ vos déchets alimentaires

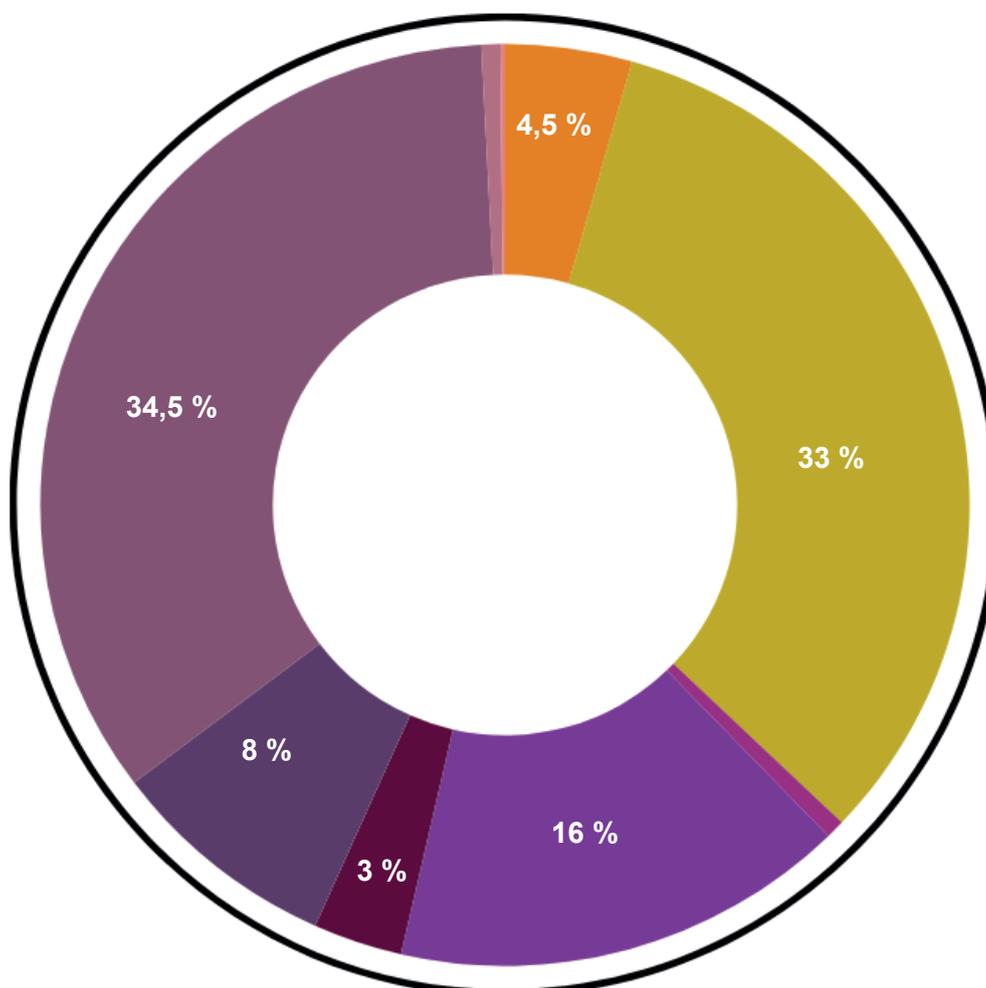
LE TRI DES BIODÉCHETS
dans les points d'apports volontaires

SACS EN PLASTIQUE INTERDITS

Le bon geste ✅
Utiliser un bioseau pour apporter ses biodéchets à la borne dédiée !

Le Frontonnais

COMPOSITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN KG/ HABITANT



- | | | | |
|----------|--------------------|----------|--|
| 1 | ORDURES MÉNAGÈRES | 6 | COLONNE SÉLECTIVE |
| 2 | DÉCHÈTERIE | 7 | VERRE |
| 3 | TEXTILES (TLC) | 8 | PNEUS (0,2 %) |
| 4 | ENCOMBRANTS | 9 | DÉCHETS VERTS
(Cépét / Saint-Sauveur) |
| 5 | BIODÉCHETS (0,8 %) | | |

LES FINANCES DU SERVICE

DÉPENSES DU SERVICE :

FONCTIONNEMENT

Charges générales : 616 318 €
Charges personnel : 933 790 €
Autres charges : 2 140 027 €

INVESTISSEMENT

Immobilisations corporelles :
540 697 €

Acquisition des colonnes
enterrées : 327 385 €

PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES :

Collecte des encombrants et
de déchets verts en porte à
porte (société Coved)
44 498 €

Location de bennes à cartons
pour les professionnels et
pour la benne à pneus
(société Paprec)
29 438 €

Collecte des colonnes à verre
(société Carcano)
47 100 €

Collecte et traitements des
biodéchets des cantines
scolaires
(sociétés Easytri et Cler Verts)
17 524 €

Collecte et traitements des
PAV (société Clerverts - mis en
place en octobre)
11 181 €

Location du camion de
collecte des colonnes
enterrées
84 480 €

MODALITÉS DE FINANCEMENTS :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
(TEOM) : 12,50 % en 2023

Coût final du service de collecte et traitement
des déchets payé directement par les ménages :
3 742 012 €

La Redevance Spéciale (RS) est contribution financière payée par les producteurs de déchets non ménagers (administrations, commerces, artisans, professions libérales, y compris les établissements exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties) pour le service public de collecte et de traitement de leurs déchets. Pour ces catégories, les élus ont décidé que la RS se substituait à la TEOM basée sur la valeur locative des propriétés bâties calculée par le Centre des Impôts.

La RS est calculée en fonction du volume de déchets produit chaque semaine et déclaré par le producteur de déchets.

Tarif : 2,00 € / litres
334 assujettis à la RS
525 434 € perçus en 2023

Soutiens des éco-organismes, principalement CITEO en fonction des performances de la collecte sélective. En 2023, la CC du Frontonnais a reçu **221 647 € pour le soutien au titre du contrat pour l'action et la performance (CAP)** versé par CITEO.

Valeur de reprise des matériaux issus des collectes sélectives : 74 454 € (emballages métalliques, plastiques, en carton et en verre).

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La compétence GEMAPI a été instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifiée par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 15 août 2015, pour couvrir l'ensemble du territoire en structures compétentes en matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations. Obligatoire, cette compétence a été attribuée aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018. Les missions correspondant à la compétence GEMAPI énumérées à l'article L211-7 du code de l'environnement :

- **L'aménagement** d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- **L'entretien et l'aménagement** d'un cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau
- **La défense** contre les inondations
- **La protection et la restauration** des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines

Les EPCI peuvent exercer la compétence GEMAPI en régie ou bien la déléguer à un syndicat, à un établissement public territorial de bassin ou à un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau. Le territoire de la CC du Frontonnais est recoupé par 4 bassins versants (Hers, Girou, Tarn et Garonne) et géré par 3 syndicats.

L'eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

La loi 2018-702 du 3 août 2018 a introduit un mécanisme de minorité de blocage permettant aux communes d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de publication de la loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences eau et/ou assainissement, de reporter le transfert obligatoire de la compétence « eau » et/ou de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2026, si 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale s'opposaient à l'un ou aux deux transferts avant le 1^{er} juillet 2019.

Qui plus est, la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 autorise les communautés de communes et les communautés d'agglomération à déléguer tout ou partie des compétences liées à l'eau, l'assainissement des eaux usées ou la gestion des eaux pluviales aux communes ou aux syndicats infra-communautarises existant au 1^{er} janvier 2019.

Dans la perspective du transfert obligatoire de la compétence « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2026, la CC du Frontonnais conduit une réflexion sur la meilleure gouvernance du petit cycle de l'eau fondée sur les principes de la proximité et de la maîtrise du territoire.

L'exercice de la compétence "Eau & Assainissement" sur le territoire

La production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable sont assurés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours (SIEVGHSCC) pour les communes du Frontonnais, à l'exception de Villaudric, qui dépend de Réseau 31, et de Fronton, où la production, le transport et le stockage sont gérés conjointement par Réseau 31 et le SIEVGHSCC, tandis que la distribution est effectuée en régie par la collectivité.

La gestion de l'assainissement collectif est assurée par Réseau 31 pour toutes les communes, sauf Fronton, où la collecte est gérée en régie par la collectivité, et Saint-Rustice, qui est affilié au Syndicat mixte d'assainissement Garonne (SMAG). L'assainissement non-collectif est confié à Réseau 31 pour toutes les communes, sauf Saint-Rustice, qui dépend du SMAG.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Qu'est-ce un plan climat ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un **cadre d'engagement pour le territoire** institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et la loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi LTECV : LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 - EPCI de plus de 20 000 habitants).

Véritable **outil de planification de la transition énergétique et écologique** inscrit à un échelon représentatif de mobilité (bassin de vie), il a pour principale finalité la **lutte contre le changement climatique et contre la pollution de l'air** au moyen de deux stratégies :

→ **L'atténuation**, afin de **limiter l'impact sur le climat** en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire.

→ **L'adaptation**, afin de **réduire la vulnérabilité du territoire** face au changement climatique.

Le PCAET de la CC du Frontonnais a été adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre 2019 pour une durée de 6 ans. Il repose sur un **diagnostic territorial initial**, réalisé à partir de données de l'année 2014, qui dresse l'état des émissions de GES, des polluants atmosphériques, de la séquestration de CO₂, de la consommation énergétique, de la production d'énergies renouvelables et de la vulnérabilité du territoire au changement climatique



- 66 %

Réduction de 66 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2014



- 26 %

Réduction de 26 % de consommation énergétique par rapport à 2014



x 2,5

Augmentation, d'un facteur de 2,5 de la production d'énergies renouvelables par rapport à 2014

Le PCAET fixe des **ambitions mesurables à l'horizon 2050** sur les principaux indicateurs clés (seuils minimaux recalculés selon les nouvelles données de l'Observatoire Régional Climat Energie en Occitanie).

Le PCAET fixe **7 orientations stratégiques comprenant 33 actions** relevant du champ d'intervention de la CC du Frontonnais, des communes membres et des partenaires.

Le PCAET fait l'objet d'un **suivi ayant pour objectif de mesurer l'avancement actions** et planifier des ajustements si nécessaire.

L'évaluation permet de mesurer et apprécier les effets produits par la politique locale de transition énergétique et écologique. **L'évaluation intermédiaire à 3 ans du PCAET a été lancée le 3 mai 2023.**

Les orientations stratégiques

- **Un territoire engagé**
- **Une mobilisation volontariste des services communautaires**
- **Une mobilité plus durable**
- **Des bâtiments plus économes**
- **Un modèle agricole et alimentaire plus vertueux**
- **Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables**
- **Une anticipation responsable de l'augmentation de la population**

L'évaluation intermédiaire

L'article R.229-51 du Code de l'environnement exige une évaluation à mi-parcours du PCAET afin de

- **Conforter** ou **redynamiser la démarche PCAET** auprès de l'ensemble des acteurs du territoire
- **Mesurer** l'avancement des actions et **évaluer** l'engagement des parties prenantes.
- **Partager** les réussites et **susciter** la réflexion sur les améliorations à apporter.
- **Lancer la réflexion** en vue de l'évaluation finale du PCAET à 6 ans.
- **Communiquer** au public les acquis intermédiaires .

LA MÉTHODE

L'évaluation à mi-parcours se situe entre le suivi et l'évaluation. Elle consiste à **mesurer** :

- > le **taux d'avancement** du programme d'actions ;
- > le niveau atteint par les actions au regard de leurs objectifs opérationnels en analysant notamment les premières tendances observées sur le territoire en termes de réduction de GES, d'émissions de polluants atmosphériques ou de changements de comportements ;
- > les **moyens humains et financiers** et s'assurer de leur efficacité (rapport coûts/résultats), avec une attention particulière à l'animation et à la coordination du PCAET ;
- > **l'engagement** du porteur et des acteurs du territoire et faire le bilan des écueils à l'action locale.

L'évaluation est réalisée auprès de l'ensemble des acteurs du PCAET : élus et techniciens de l'EPCI, instance évaluative (ou tout autre comité dédié), porteurs d'actions, fournisseurs de données territoriales.

Cette évaluation intermédiaire doit **permettre de formuler des propositions pour ajuster les dynamiques en cours.**

L'année 2024 aura donc pour objectif de partager les résultats de cette évaluation intermédiaire et de définir les évolutions à apporter à la démarche.

Embauche d'une chargée de mission transition écologique

Depuis octobre 2023, le suivi du PCAET est assuré par un agent à temps complet directement rattaché au Président de la CC du Frontonnais, en charge de :

- **Participer à la définition de la stratégie de transition écologique du territoire** par la réalisation d'une veille réglementaire et technique sur les sujets de transition écologique en lien avec le PCAET ;
- La **coordination et l'animation** du PCAET sur le territoire auprès des différents acteurs ;
- La **sensibilisation et la formation** aux questions de transition écologique ;
- La recherche et la mobilisation de **financements** ;
- La **gestion de projets** en lien avec les actions opérationnelles décidées.



LE FRONTONNAIS
Communauté de communes

3 rue du Vigé • 31620 BOULOC
05 61 82 13 32 - contact@cc-dufrontonnais.fr

cc-dufrontonnais.fr

